



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

6100^e séance

Mercredi 25 mars 2009, à 10 h 20

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Shalgham	(Jamahiriya arabe libyenne)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Burkina Faso	M. Tiendrébéogo
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Jurica
	États-Unis d'Amérique	M. Wolff
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Ripert
	Japon	M. Takasu
	Mexique	M. Heller
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Quarrey
	Turquie	M. İlkin
	Viet Nam	M. Le Luong Minh

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en arabe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Afghanistan, de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Australie, du Bangladesh, du Brésil, de Cuba, de l'Équateur, de l'Égypte, de l'Indonésie, d'Israël, de la Jordanie, du Liban, de la Malaisie, du Mali, du Maroc, de la Norvège, du Nicaragua, du Pakistan, du Qatar, de la République arabe syrienne, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République de Corée, de la République islamique d'Iran et de la République tchèque des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M^{me} Shalev (Israël) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en arabe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, une lettre datée du 23 mars 2009, qui sera publiée sous la cote S/2009/153 et qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de demander au Conseil de sécurité d'inviter, conformément à la pratique établie, l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance qu'il tiendra le mercredi 25 mars 2009 sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. »

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à

participer à la séance, conformément au Règlement intérieur provisoire du Conseil et à la pratique établie.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mansour (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. B. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de S. E. M. Paul Badji, une lettre datée du 20 mars 2009 dans laquelle il demande à être invité en sa qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire M. Paul Badji.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Badji à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables. À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. B. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. Je lui donne la parole.

M. Pascoe (*parle en anglais*) : Deux mois après que des cessez-le-feu unilatéraux ont été déclarés à Gaza, nous nous retrouvons dans une situation inquiétante, dans l'impasse et l'incertitude. Malgré l'engagement et l'appui de la communauté internationale, très peu de progrès concrets ont été réalisés sur les grandes questions énoncées dans la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, à savoir la mise en place d'un régime de cessez-le-feu approprié à Gaza, un accès sans entrave de l'aide humanitaire, l'ouverture des points de passage, la prévention du trafic illicite d'armes et de munitions et la réconciliation intrapalestinienne.

Je vais maintenant passer à la partie détaillée de l'exposé. Je commencerai par l'évolution de la situation politique palestinienne. Le Premier Ministre palestinien, M. Salam Fayyad, a annoncé le 7 mars son intention de démissionner à la fin du mois pour encourager la formation d'un gouvernement de conciliation nationale. Le Président Mahmoud Abbas lui a demandé de rester à son poste jusqu'à ce que le dialogue de réconciliation arrive à son terme.

Entre le 10 et le 19 mars, des factions palestiniennes et des indépendants se sont réunis au Caire sous les auspices de l'Égypte, en vue de parvenir à un accord avant le sommet que la Ligue des États arabes doit tenir à Doha, le 30 mars. Les responsables égyptiens ont fait état de progrès sur certains aspects des questions à l'examen, notamment l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), les élections, le gouvernement, la sécurité et la réconciliation. Toutefois, les pourparlers ont été suspendus sans parvenir à un accord. Ils devraient reprendre le 1^{er} avril. Nous réitérons notre appui à ce processus auquel appelle la résolution 1860 (2009).

L'Égypte a accueilli, à Charm el-Cheikh, le 2 mars, une Conférence internationale sur le soutien à l'économie palestinienne pour la reconstruction de la bande de Gaza. Le Secrétaire général s'est joint à des représentants d'environ 80 pays et organisations multilatérales pour examiner le Plan de redressement et de reconstruction de Gaza de l'Autorité palestinienne. Les donateurs ont généreusement annoncé des contributions d'environ 4,5 milliards de dollars pour une assistance économique et humanitaire.

Comme il l'avait indiqué lors de la Conférence à Charm el-Cheikh, le Premier Ministre Fayyad a lancé trois initiatives à grande échelle en faveur du processus de redressement de Gaza qui ont pour but de reconstruire les maisons, de développer l'agriculture et de redresser le secteur privé. L'ONU appuie les opérations de secours et de redressement de l'Autorité palestinienne et continue de mettre en œuvre des projets dans le cadre de l'appel éclair, tout en essayant de relancer simultanément des projets en suspens depuis plusieurs mois déjà avant l'opération militaire à cause du peu de matériel qu'Israël laissait entrer.

Les pourparlers continuent à propos de la convocation du Comité spécial de liaison dans un avenir proche. Parmi les défis majeurs à relever, on peut mentionner la nécessité d'augmenter l'appui

budgétaire à l'Autorité palestinienne, d'être plus clairs en ce qui concerne l'acheminement des contributions annoncées à Charm el-Cheikh pour le redressement de Gaza et d'examiner le cadre général de la croissance économique dans le territoire palestinien occupé.

Cependant, la situation intolérable aux points de passage vers Gaza reste un obstacle essentiel à la fourniture de l'aide et empêche d'apporter de l'espoir à la population de Gaza. Du 15 février au 21 mars, 3 633 camions au total, un moyenne de 727 camions par semaine, sont entrés à Gaza par les différents points de passage avec Israël et par Rafah. Denrées alimentaires et fournitures médicales représentaient environ 85 % de toutes les importations, alors que les matériaux de construction, les pièces détachées et d'autres biens industriels restent presque complètement interdits. Bien qu'il y ait eu une augmentation du volume de marchandises entrant dans Gaza et que le Gouvernement israélien ait annoncé le 22 mars que les denrées alimentaires provenant de sources pertinentes pouvaient entrer à Gaza sans entrave, la qualité et la quantité des importations ne suffit pas à répondre aux besoins. C'est pour cette raison que l'ONU demande de nouveau à Israël de respecter ses obligations en vertu du droit international humanitaire et d'ouvrir les points de passage pour les articles de secours et les matériaux nécessaires à la reconstruction, sans lesquels il sera impossible de reconstruire Gaza.

La quantité de carburant industriel et de gaz de cuisine est également insuffisante, car seulement 70 % et 25 %, respectivement, des besoins hebdomadaires sont couverts par les quantités entrant à Gaza. L'interdiction totale d'importer de l'essence et du gazoil est maintenue, excepté pour de petites quantités livrées à l'Agence de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

D'après le Fonds monétaire international, la poursuite des restrictions sur l'entrée des devises et le fait que nombreuses sont les personnes, y compris les membres du personnel de l'Autorité palestinienne, qui sont incapables de retirer leurs salaires des banques, ont un impact négatif sur les conditions de vie d'environ un demi-million de Gazaouis. L'UNRWA et les autres partenaires internationaux ne sont pas en mesure de distribuer une assistance en espèces ni d'effectuer des paiements au bénéfice des cas sociaux difficiles.

Nous restons préoccupés par le fait qu'en dépit des efforts égyptiens, il n'y ait toujours pas de régime de cessez-le-feu en place. En outre, il n'y a pas eu d'avancées notables dans les efforts déployés pour obtenir la libération du caporal Shalit et de plusieurs centaines de prisonniers palestiniens, et ce malgré l'intensification des efforts. Suite à l'annonce faite par Israël le 17 mars qu'on n'était pas parvenu à un accord, les Forces de défense israéliennes (FDI) ont arrêté 10 dirigeants du Hamas en Cisjordanie, dont un ancien Vice-Premier Ministre de l'Autorité palestinienne. Le Cabinet israélien a annoncé le 22 mars qu'il avait l'intention de retirer aux prisonniers du Hamas et du Jihad islamique les privilèges non imposés par des obligations juridiques ou découlant de traités.

En l'absence de cessez-le-feu, la violence continue. Pendant la période à l'examen, plus de 100 roquettes et tirs de mortier ont été lancés sur Israël depuis Gaza. Ces attaques, qui visent des zones civiles, sont irresponsables et doivent cesser. En outre, il y a eu 12 attaques aériennes israéliennes qui ont tué 5 Palestiniens et ont blessé 30 autres. Nous demandons que tous ces actes de violence cessent et, à toutes les parties, qu'elles respectent le droit international humanitaire.

Quatre équipes de lutte antimines des Nations Unies continuent leur travail à Gaza et continuent de retirer et de neutraliser des engins non explosés. Une école de l'UNRWA et une école municipale ont été déminées, ainsi que l'entrepôt de l'UNRWA au niveau du point de passage de Karni. Aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concerne le retour ou l'identification du nouveau lieu de stockage des munitions, y compris plusieurs bombes non explosées, qui avaient disparu en février 2009.

Nous trouvons préoccupantes les actions récentes des autorités de fait du Hamas à Gaza, qui prétendent contrôler le Département chargé des soins médicaux externes de l'Autorité palestinienne. Si l'on ne remédie pas à cette situation sans tarder, ceci pourrait faire obstacle à l'envoi à l'étranger de patients de Gaza qui ont besoin de soins urgents ou complexes qui ne sont pas disponibles à Gaza.

Les membres de la Commission d'enquête créée par le Secrétaire général pour enquêter sur les incidents survenus à Gaza sont de retour de la région et la Commission est en train de rédiger son rapport. Comme le Conseil le sait, la Commission était chargée

d'examiner et d'enquêter sur un certain nombre d'incidents spécifiques qui ont eu lieu dans le bande de Gaza entre le 27 décembre 2008 et le 18 janvier 2009 au cours desquels il y a eu des morts et des blessés et les locaux des Nations Unies ont été endommagés. La Commission présentera son rapport au Secrétaire général à son retour à New York, au début d'avril.

Au cours de la période à l'examen, un certain nombre d'allégations de soldats des Forces de défense israéliennes se sont fait jour, selon lesquelles ils ont agi de manière répréhensible envers des civils pendant l'Opération « Plomb durci ». Le 19 mars, l'Avocat général militaire des Forces de défense israéliennes a ordonné à la police militaire d'enquêter sur ces allégations.

Le Coordonnateur spécial Serry est à Gaza aujourd'hui et ses rencontres avec des chefs d'entreprise et des représentants de la société civile ont souligné qu'ils ont désespérément besoin d'une nouvelle approche à Gaza sur la base d'un cessez-le-feu, de l'ouverture des points de passage, de la redynamisation du secteur privé et de la réconciliation palestinienne. Sans cela, les nombreux problèmes non résolus, qui s'ajoutent à l'absence de négociations actives et à aux souffrances qui continuent, peuvent présager un retour rapide de la violence.

Nous attendons toujours qu'un nouveau Gouvernement israélien soit formé à la suite des élections à la Knesset le mois dernier. Le Président Peres a chargé le dirigeant du Likoud Benyamin Nétanyahou d'essayer de former un gouvernement le 20 février, et M. Nétanyahou continue de participer à des consultations intensives avec différents partis à cette fin.

Nous continuons de suivre avec inquiétude les actions négatives sur le terrain en Cisjordanie, où des mesures insuffisantes ont été prises pour alléger les souffrances liées à l'occupation et mettre en œuvre les engagements pris. Le rejet par le Ministère de l'intérieur israélien d'un plan d'occupation des sols présenté par les habitants du quartier de Silwan, à Jérusalem-Est, fait craindre que cela puisse conduire à la démolition du quartier et à la construction d'un parc municipal dans une zone sensible de la ville peuplée par plus de 1 000 Palestiniens. Au cours de la période à l'examen, les autorités israéliennes ont également délivré des douzaines d'ordres de démolition et d'expulsion, notamment contre des structures qui se

trouvent dans la zone C de la Cisjordanie; si ces ordres sont exécutés, ils toucheront des centaines de résidents palestiniens dans l'ensemble de Jérusalem-Est. Nous demandons au Gouvernement israélien d'arrêter les démolitions de maisons à Jérusalem-Est et, d'une manière générale, de s'abstenir de prendre des mesures unilatérales qui peuvent préjuger du règlement de questions liées au statut final.

Dans les zones touchées de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, il est extrêmement difficile pour les Palestiniens d'obtenir des permis de construire. Le Représentant du Quatuor, Tony Blair, a appelé la semaine dernière l'attention sur le fait que si l'on ne change pas le système actuel qui est appliqué dans les zones de la Cisjordanie entièrement placées sous le contrôle militaire et administratif d'Israël, les Palestiniens ne pourront pas améliorer leur niveau de vie ni développer leurs terres.

Par ailleurs, le 21 mars, à Jérusalem, les forces de sécurité israéliennes ont interrompu une fête palestinienne célébrant Jérusalem-Est en tant que capitale de la culture arabe. Les institutions palestiniennes de Jérusalem-Est restent fermées sur ordre israélien et la construction de colonies de peuplement illégales se poursuit à Jérusalem et dans l'ensemble de la Cisjordanie. Aucune mesure n'a été prise pour démanteler les avant-postes. Les activités de peuplement, notamment dans la zone très sensible E-1, continuent de priver les Palestiniens de terres qu'ils pourraient développer ou cultiver et créent, sur le terrain, des situations de fait qui seront fortement préjudiciables aux négociations sur le statut définitif.

Le Ministère de la défense a également approuvé des plans pour la construction d'une colonie près d'Hébron. Qu'il me soit permis de réaffirmer devant ce Conseil que les obligations d'Israël en vertu de la Feuille de la route sont claires : il doit geler toute activité de peuplement, y compris ce qu'on appelle la « croissance naturelle » des colonies, et démanteler les avant-postes.

Ailleurs en Cisjordanie, plus de 600 barrages entravant la circulation continuent de rendre impossibles les échanges sociaux et économiques normaux pour les Palestiniens qui y vivent. La construction de la barrière se poursuit dans le territoire palestinien occupé loin de la Ligne verte, contrairement à l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice.

Dans le cadre des obligations au titre de la Feuille de route, les forces de sécurité palestiniennes demeurent très visibles dans les centres urbains de Cisjordanie, ce qui empêche les militants de mener leurs activités ou de montrer des armes illégales, et poursuivent leurs efforts pour assurer le respect de la loi et le maintien de l'ordre. Cependant, aucune opération majeure ou nouveau déploiement n'ont eu lieu depuis le début des pourparlers de réconciliation au Caire, et plus d'une centaine de prisonniers du Hamas ont été libérés des prisons de l'Autorité palestinienne comme un geste de bonne volonté dans le cadre des pourparlers de réconciliation.

Il y a eu quelques améliorations progressives concernant la coopération entre Israël et les forces de sécurité palestiniennes, notamment le retour récent des centaines de fusils confisqués en 2002, de même qu'un assouplissement du régime de bouclages à Naplouse et dans les environs. Néanmoins, les Forces de défense israéliennes (FDI) continuent de piller quotidiennement des villes et des villages de Cisjordanie, en invoquant des raisons de sécurité. Selon des statistiques de l'Organisation des Nations Unies, le nombre d'opérations des FDI en Cisjordanie a plus que doublé depuis la fin de la crise de Gaza, avec presque 200 opérations menées pendant la période considérée.

Toujours pendant la période considérée, deux policiers israéliens ont été tués par des Palestiniens lors d'une attaque dans la vallée du Jourdain et deux autres policiers ont été blessés dans une autre attaque à Jérusalem-Ouest. Le 21 mars, la police israélienne a indiqué qu'une bombe de grand calibre avait été trouvée et désamorcée dans le parking d'un centre commercial à Haïfa. Deux Palestiniens ont été tués par les forces de sécurité israéliennes, et 82 ont été blessés. La plupart des personnes blessées l'ont été pendant les manifestations contre la barrière et contre l'expansion des colonies de peuplement. Pendant la période considérée, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a enregistré 26 incidents impliquant des colons israéliens qui prenaient pour cible des Palestiniens ont fait sept blessés. Il a été rapporté que 28 personnes auraient été blessées en Israël le 24 mars 2009 lors d'affrontements entre la police et les manifestants marchant à proximité de la ville d'Umm al-Fahm.

Le Secrétaire général attend avec intérêt de participer au sommet de la Ligue des États arabes, le 30 mars prochain, et lance un appel en faveur de l'unité

arabe afin d'appuyer l'unité palestinienne sous l'autorité du Président Abbas et de l'importance centrale de l'Initiative de paix arabe. À cet égard, nous notons que l'Arabie saoudite a accueilli une réunion avec la République arabe syrienne, l'Égypte et le Koweït, à Riyad le 11 mars dernier, visant à renforcer les liens dans le monde arabe, et que les participants ont accepté d'appuyer le processus de réconciliation palestinien en cours. Le Secrétaire général continue d'appuyer la tenue d'une conférence internationale à Moscou dans un proche avenir.

Pendant la période considérée, des hauts fonctionnaires des États-Unis d'Amérique se sont rendus à Damas, et le Président de la République arabe syrienne Assad a indiqué la volonté de son pays de reprendre des négociations indirectes avec un nouveau Gouvernement israélien. Sur le terrain, les activités d'implantation de colonies se sont poursuivies dans le Golan syrien occupé, bien que la situation soit restée calme par ailleurs. Nous continuons à souligner l'importance et les perspectives des négociations israélo-syriennes et à espérer qu'il sera possible au cours de l'année à venir de faire avancer cette voie aux côtés d'une voie israélo-palestinienne redynamisée.

Je passe maintenant au Liban. Conscient que le Coordonnateur spécial pour le Liban a fait un exposé au Conseil le 10 mars dernier sur l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, je voudrais simplement évoquer quelques points.

Le 23 mars 2009, le calme relatif qui a régné au Liban pendant plusieurs semaines a été interrompu lorsque Kamal Medhat, Représentant adjoint de l'OLP au Liban et membre de haut rang du Fatah, a été tué par une bombe au bord de la route devant l'entrée du camp de Mieh Mieh. Dans l'explosion, trois des gardes du corps de Medhat ont également été tués et deux autres personnes ont été gravement blessées. Les dirigeants palestiniens comme les dirigeants libanais sont allés à la rencontre des dirigeants des factions palestiniennes dans les camps afin d'essayer d'apaiser les éventuelles tensions sur le terrain. Le Secrétaire général a condamné cette attaque terroriste. Il a exprimé son espoir que les auteurs de ce crime seront rapidement traduits en justice et a fait observer qu'on ne doit pas permettre à de tels actes de mettre en danger le climat d'apaisement qui règne actuellement au Liban.

La campagne pour les élections du 7 juin prochain a commencé, entraînant une recrudescence des discours politiques de la part des nombreux groupes politiques du pays. Les partis n'ont pas encore annoncé quelles seraient leurs listes électorales, mais les consultations sur les candidats sont en cours. Les candidats ont jusqu'au 7 avril prochain pour s'inscrire.

Une cinquième session du dialogue national réunissant 14 des principaux chefs politiques du Liban a eu lieu le 2 mars dernier sous l'égide du Président Sleiman. Les participants ont accepté d'élaborer des propositions pour une stratégie de défense nationale. Il a également été convenu lors du dialogue que toutes les parties travailleront à faire en sorte que les élections se déroulent dans un climat calme et paisible. Une nouvelle session du dialogue est prévue le 28 avril prochain.

Une cérémonie a eu lieu le 9 mars dernier dans le camp de Nahr el-Bared pour marquer le début de la reconstruction du camp. Assurer un financement adéquat pour terminer les travaux demeure une question d'importance majeure.

Le 16 mars dernier, l'ambassade libanaise en Syrie a été inaugurée. L'Ambassadeur libanais en Syrie prendra son poste à la mi-avril. Le 24 mars, le Président libanais Sleiman a accepté les pouvoirs du nouvel Ambassadeur syrien au Liban. Ces nominations viennent à point nommé et sont des faits nouveaux qui permettent d'honorer une des principales dispositions de la résolution 1680 (2006) du Conseil de sécurité, ce dont nous nous félicitons.

Durant ce mois-ci, la situation générale dans le cadre des opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban a été calme de manière générale. Des progrès sur le projet visant à marquer la Ligne bleue de façon visible ont été accomplis ce mois-ci, il a été convenu de marquer quatre barils supplémentaires. Les violations israéliennes aériennes se sont poursuivies presque quotidiennement pendant la période considérée.

Il est important que le Quatuor et la communauté agissent de manière concertée pour aider à stabiliser Gaza et à relancer le processus de paix. Il est nécessaire que les Gouvernements israélien et palestinien soient entièrement acquis à la solution des deux États. Nous avons besoin que les négociations se poursuivent, que les engagements soient mis en œuvre sur le terrain et qu'une stratégie soit mise en place pour

apaiser les tensions et répondre aux besoins humanitaires urgents à Gaza.

Le Président (*parle en arabe*): Je remercie M. Pascoe pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en arabe*): Monsieur le Président, pour commencer, je vous félicite chaleureusement de vos nouvelles fonctions en tant que Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies et vous présente tous mes vœux de succès. Je vous félicite également ainsi que votre pays frère d'assumer la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous sommes entièrement convaincus de votre capacité de diriger les travaux du Conseil de manière avisée. Je remercie également le Représentant permanent du Japon pour la manière extrêmement compétente dont il a conduit les travaux du Conseil, le mois dernier. En outre, je souhaite remercier M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, pour son exposé très complet.

Depuis le dernier débat public du Conseil sur cette question (cf. S/PV.6061) à la suite de l'exposé mensuel de décembre 2008, nous avons été témoin d'une détérioration dramatique de la situation sur le terrain, et ce sur tous les fronts, dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est. Malgré l'optimisme prudent que nous avons exprimé lors de ce débat – à la suite de l'adoption de la résolution 1850 (2008), qui a, notamment, réaffirmé l'attachement à la solution des deux États, déclaré appuyer les négociations de paix lancées à Annapolis en novembre 2007 et réaffirmé leur irrévocabilité – nous nous trouvons aujourd'hui à un tournant où la paix semble plus lointaine que jamais et la situation sur le terrain est devenue encore plus explosive.

Comme nous le savons tous, la résolution 1850 (2008) a été la première résolution adoptée par le Conseil sur le conflit israélo-palestinien en plus de quatre ans et demi, malgré les violations systématiques du droit international et des résolutions de l'ONU par Israël dans le territoire palestinien occupé, qui n'ont fait que renforcer l'impunité d'Israël et son mépris des lois et hâter la détérioration de la situation. Ainsi, peu de temps après l'adoption de la résolution 1850 (2008), au lieu de mettre en œuvre des mesures propres à renforcer la confiance nécessaire pour le maintien de la

paix, nous avons une fois encore été les témoins du manque de respect flagrant d'Israël à l'égard de ce Conseil, du processus de paix et de toutes les normes juridiques, comme cela est illustré par la guerre brutale qu'il a menée contre la bande de Gaza, déclenchée au mépris de toutes les normes de conduite militaire et de décence humaine, avec des conséquences humanitaires et politiques désastreuses.

Cette agression militaire brutale et sans pitié contre la population civile palestinienne sans défense a ravagé une zone minuscule déjà considérablement dépossédée et en proie à des souffrances dues à des années de blocus illégal imposé par Israël. Nous connaissons tous désormais les pertes humaines et les destructions physiques que la Puissance occupante a délibérément infligées pendant son agression de trois semaines, avec une ampleur jamais atteinte depuis le début de l'occupation en 1967.

Le bilan des victimes de l'agression israélienne montre que plus de 1 400 Palestiniens ont été tués. La grande majorité d'entre eux était des civils, y compris des centaines de femmes et d'enfants, tandis que plus de 5 500 Palestiniens, y compris plus de 1 800 enfants, ont été blessés. J'ai avec moi la photo d'un de ces enfants. Nombre d'entre eux souffrent de blessures et de mutilations permanentes dues à l'usage d'une force excessive, aveugle et meurtrière, notamment des armes et munitions interdites utilisées par les forces d'occupation contre la population civile.

Le bilan des dégâts matériels causés sans justification par Israël dans la bande de Gaza est tout aussi lourd. Il faudra des milliards de dollars pour reconstruire Gaza, où la Puissance occupante a endommagé ou complètement détruit plus de 21 000 maisons et abris de réfugiés; des milliers de biens commerciaux, y compris des exploitations agricoles; des infrastructures civiles vitales, notamment les services d'approvisionnement en eau, les services d'assainissement, les réseaux électriques; les routes, les hôpitaux, les ambulances, les mosquées, les écoles, les institutions nationales et plusieurs installations de l'ONU.

Ces faits ignobles ne sont que trop évidents, je ne vais donc pas entrer dans les détails. Je voudrais toutefois inviter les membres à se pencher un instant sur la dimension humaine de cette tragédie. Nous devons cesser de considérer les meurtres des civils en période de conflit armé comme étant simplement un

silence associé à la mort. Ce n'est que lorsque nous commencerons à comprendre la force exaspérante et destructrice qui sous-tend les meurtres que nous pourrions commencer à saisir la profondeur du traumatisme, de l'angoisse et des souffrances infligés à un peuple contraint de subir ces agressions militaires sans possibilité de se cacher en lieu sûr ou de fuir. Les pleurs assourdissants et les effroyables cris de terreur et de douleur des enfants, des femmes et des hommes tués ou blessés et de leurs familles brisées et terrorisées sont les images, les bruits et l'essence véritables d'une guerre où aucune distinction n'a été faite entre les combattants et les civils.

J'ai eu l'honneur de me rendre au Caire il y a deux semaines en tant que membre d'une délégation du Comité des Nations Unies chargé de la question palestinienne. Nous nous sommes rendus dans un hôpital du Caire où nous avons vu de nos propres yeux des dizaines de blessés palestiniens. L'un d'entre eux était l'enfant qui est sur la photo que je tiens. Nous avons pris cette photo en compagnie de l'Ambassadeur Paul Badji, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Cet enfant, qui s'appelle Mahmoud Haani, a fait pleurer la délégation internationale lorsqu'il nous a raconté son histoire. Il nous a demandé de transmettre un message au nom des milliers de martyrs et de blessés, et nous a priés de poser une question à Israël, la Puissance occupante : « Pourquoi m'avez-vous fait perdre la vue et pourquoi avez-vous détruit mon avenir? Je suis un enfant âgé de 12 ans seulement. Mon nom est Mahmoud Haani. » J'ai transmis son message au Conseil de sécurité et au Secrétaire général, et chaque personne de conscience a la responsabilité de faire que les criminels qui ont commis ces crimes répondent de leurs actes et de veiller à ce qu'ils soient traduits en justice comme ils le méritent.

L'entreprise de relèvement a maintenant commencé, y compris les tentatives de panser les blessures des familles dont les vies ont été brisées et à jamais bouleversées par l'attaque brutale et qui doivent non seulement faire face au chagrin et à la perte – et, pour nombre d'entre elles, à un nouveau déplacement – mais aussi lutter pour survivre dans des conditions déplorables causées par le blocus israélien illégal qui se poursuit, qui constitue un châtement collectif infligé à toute la population. La situation est aussi anormale et instable que tout ce que l'on peut imaginer.

Nous sommes tout à fait conscients des conséquences à court et long termes de cette crise et nous savons que le processus de reconstruction et de guérison de notre société qui a commencé sera extrêmement difficile. Il faudra non seulement des ressources financières, mais des efforts immenses pour aider à réparer les dégâts physiques, psychologiques et sociétaux et pour parvenir à un règlement juste du conflit permettant de réaliser les droits et de répondre aux besoins de liberté et de dignité humaine du peuple palestinien dans sa patrie après des décennies de pertes, d'oppression, d'apatridie et de souffrances.

Nous n'en réitérons pas moins à ce stade notre gratitude à tous les pays et à toutes les organisations du monde qui appuient le relèvement et la reconstruction de Gaza, notamment ceux qui ont participé à la conférence des donateurs de Charm el-Cheikh, en Égypte. À cet égard, nous remercions la République arabe d'Égypte, à qui nous sommes reconnaissants, d'avoir généreusement accueilli cette conférence importante. Nous sommes profondément reconnaissants des nombreux témoignages de solidarité et de l'appui généreux à l'égard de notre peuple. Nous remercions en outre l'ONU et toutes ses institutions dans le territoire palestinien occupé, qui ont continué à fournir, en toutes circonstances, une assistance précieuse au peuple palestinien dans tous les domaines, notamment les soins de santé et des aliments d'urgence afin d'alléger la crise humanitaire.

Tout en répondant aux besoins humanitaires, nous devons également nous concentrer sur d'autres questions indispensables à la stabilisation et au rétablissement d'une certaine normalité à Gaza. L'instauration d'un cessez-le-feu permanent et durable est l'une de ces priorités. Dans le même temps, le blocus israélien inhumain de Gaza doit être levé pour mettre fin à l'emprisonnement de notre peuple. L'ouverture immédiate et durable de tous les postes frontière est indispensable et doit permettre l'importation de tous les articles essentiels, y compris suffisamment de vivres, de médicaments et de carburant, ainsi que des matériaux de construction nécessaires à la reconstruction, d'autres biens et des échanges commerciaux nécessaires au relèvement économique.

En outre, il faut prendre de sérieuses mesures pour qu'Israël réponde de ses crimes contre la population civile palestinienne. Nous appelons à nouveau la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, à enquêter sur les graves violations

du droit international commises par les forces d'occupation à Gaza, en gardant notamment à l'esprit les articles 146, 147 et 148 de la quatrième Convention de Genève. Tous les crimes, y compris le meurtre intentionnel de civils, le fait de causer intentionnellement de grandes souffrances ou de porter des atteintes graves à l'intégrité physique ou à la santé, la destruction et l'appropriation à grande échelle de biens, doivent faire l'objet d'enquêtes et leurs auteurs doivent être poursuivis en justice.

Notre conscience ne nous permettra pas de laisser impunis ces crimes de guerre barbares commis contre notre peuple. Nous continuons de rassembler des preuves et d'étudier toutes les options. Les dirigeants palestiniens ont déjà pris des mesures en la matière et continueront d'agir de manière responsable et collective par des moyens appropriés, y compris par l'entremise du Conseil de sécurité, pour veiller à ce que la loi soit appliquée et la justice rendue. Nous travaillerons donc avec diligence pour assurer le suivi des conclusions de la commission d'enquête du Secrétaire général, de la commission d'établissement des faits que doit envoyer le Conseil des droits de l'homme et de toute autre enquête pertinente.

À cet égard, je tiens à mentionner la lettre importante transmise récemment au Secrétaire général et au Conseil de sécurité par des personnalités éminentes dans le domaine de la justice internationale et de la réconciliation après conflit, dans laquelle elles appellent à la création d'une commission d'enquête de l'ONU chargée d'enquêter sur toutes les violations graves du droit international humanitaire commises pendant le conflit à Gaza. Comme l'indiquent les éminents signataires :

(l'orateur poursuit en anglais)

« Nous avons constaté directement combien il est important d'enquêter sur la vérité et que justice soit rendue aux victimes des conflits, et nous croyons que c'est une condition préalable pour aller de l'avant et instaurer la paix au Moyen-Orient. »

(l'orateur reprend en arabe)

En fait, c'est de cette façon seulement que nous pouvons chercher à mettre fin à l'impunité d'Israël, à prévenir la récurrence de tels crimes et à avancer vers une paix juste et durable et une coexistence entre les deux peuples.

Si le quotient de malheurs et d'épreuves dans la bande de Gaza a atteint des niveaux intolérables, la situation dans le reste du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, reste également instable. Israël continue d'effectuer des raids militaires et de procéder à des arrestations en Cisjordanie, emprisonnant chaque jour des milliers d'autres Palestiniens, dont des enfants, des femmes et des élus, dont nous ne cessons de réclamer la libération. Et, fait particulièrement préoccupant, Israël poursuit sa campagne de colonisation du territoire palestinien occupé, en violation et au mépris du droit international, des résolutions de l'ONU et de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, et en contradiction totale avec les objectifs et l'esprit du processus de paix.

Lettre après lettre, déclaration après déclaration, y compris la déclaration prononcée par le Président Mahmoud Abbas à la séance extraordinaire que le Conseil a tenue le 26 septembre 2008 pour examiner cette question en particulier (voir S/PV.5983), nous avons appelé l'attention sur cette campagne illégale et averti de ses conséquences néfastes sur la situation sur le terrain et sur le processus de paix. Nous n'avons cessé de demander au Conseil de s'acquitter de ses responsabilités et de contraindre la Puissance occupante à respecter ses obligations légales et à mettre fin à toutes ses activités de colonisation, à tous les actes de terrorisme et de violence des colons contre le peuple palestinien. Malheureusement, le manque d'action et le refus d'Israël de respecter le droit international ont créé une situation tendue et dangereuse sur le terrain et complètement sapé le processus de paix.

Même pendant le processus de paix, cette campagne massive de colonisation ne s'est pas arrêtée. En fait, depuis la Conférence d'Annapolis, elle a été multipliée par 17 au moins. La campagne illégale d'expropriation des terres palestiniennes se poursuit, de même que les efforts pour procéder à une annexion de facto. À cette fin, Israël continue d'élargir les colonies de peuplement et les avant-postes; de construire les infrastructures de ces colonies; de transférer des millions d'autres colons israéliens dans le territoire occupé; de construire des voies de contournement et le mur; d'imposer un régime de permis raciste, des restrictions au séjour et des centaines de points de contrôle; de démolir des maisons palestiniennes; et de procéder à des

excavations – tout ceci étant particulièrement marqué à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est occupée.

En fait, c'est à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est que la situation est la plus grave, car Israël continue de vider la ville de sa population palestinienne tout en renforçant la judaïsation par toutes les actions illégales susmentionnées, y compris dans la zone d'Al-Haram Al-Charif dans la vieille ville. La Puissance occupante continue de modifier le caractère et l'aspect physique de la ville, en prenant notamment des mesures qui l'isolent du reste de la Cisjordanie. En plus de cette colonisation incessante, Israël continue également d'imposer la fermeture des institutions palestiniennes à Jérusalem-Est et de faire obstruction aux manifestations et au développement culturels palestiniens dans la ville, empêchant notamment récemment la tenue de la manifestation « Jérusalem, capitale de la culture arabe 2009 ».

Bien que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale aient déclaré à plusieurs reprises que ces mesures étaient illégales et nulles et non avenues, il faut, à ce point critique, ne pas se limiter à faire de simples déclarations. Il faut agir pour mettre fin à la politique de colonisation d'Israël dont l'objectif est de déterminer le sort de la ville de manière illégale et unilatérale, car il ne saurait y avoir de paix si Jérusalem-Est ne devient pas la capitale et le cœur du futur État palestinien.

L'objectif visé par ces mesures et pratiques illégales d'Israël est clair : modifier de fond en comble la composition démographique, le caractère, la nature géographique et le statut du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, afin d'asseoir sa présence sur le terrain pour que l'issue des négociations sur le statut final qui auront lieu dans le cadre du processus de paix penche en faveur d'Israël.

Sur le terrain, ces violations flagrantes continuent d'avoir un impact sur tous les aspects de la vie des Palestiniens, de nuire à la continuité, à l'intégrité et à l'unité du territoire et d'exacerber les tensions. La séparation, l'isolement et la partition des communautés palestiniennes par les colonies de peuplement, le mur de séparation et les points de contrôle, que l'on ne peut que comparer à l'apartheid et à la ségrégation, ont de graves répercussions sur ces communautés et détruisent le tissu social. Pendant le processus de paix, ces actions illégales et provocatrices d'Israël ont sapé la dynamique de paix, empoisonné l'atmosphère entre les

deux camps et entaché l'ensemble du processus, remettant en question l'attachement d'Israël à ce processus et sa crédibilité en tant que « partenaire pour la paix ».

La colonisation et le processus de paix ne peuvent pas coexister. Les activités d'implantation d'Israël sont en totale contradiction avec le processus de paix et le principe fondamental de la terre contre la paix qui la sous-tend. Cette politique illégitime a, à maintes reprises, mis à mal le processus de paix et a détruit physiquement les perspectives d'une paix fondée sur la solution des deux États, sur la base des frontières de 1967, conformément aux résolutions de l'ONU, au cadre de référence du processus de paix – sur lequel il existe un consensus au niveau international – et à l'Initiative de paix arabe.

Nous réaffirmons donc que la poursuite des négociations dans de telles conditions est futile et inacceptable. Un processus repris dans de telles conditions ne nous permettra pas d'atteindre l'objectif de la solution des deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Les dirigeants palestiniens ont toujours négocié de bonne foi, mais nous ne pouvons poursuivre ce processus à l'aveuglette tandis qu'Israël détruit toutes nos chances de réaliser nos aspirations nationales légitimes.

La communauté internationale, y compris le Quatuor, principal parrain du processus de paix, doit se rendre compte que les déclarations continues et les appels sans conviction à Israël ne peuvent plus suffire. Poursuivre dans cette voie ne changera en rien cette grave situation et, pire encore, poursuivre dans la voie de l'apaisement ne fera qu'aggraver le problème. Face à Israël qui continue de défier la communauté internationale, il faut que le Quatuor et la communauté internationale prennent des mesures concrètes et sérieuses, notamment des mesures pratiques, pour mettre un terme à ces pratiques israéliennes destructrices et illégales qui compromettent la viabilité d'un futur État indépendant palestinien, ainsi que les perspectives de paix et de stabilité dans notre région.

Il faut forcer Israël, Puissance occupante, à mettre immédiatement fin à toutes les activités d'implantation et de colonisation dans le territoire palestinien occupé et à respecter ses obligations en vertu du droit international sur ce sujet, y compris la quatrième Convention de Genève. Par ailleurs, il faut demander à Israël d'affirmer clairement qu'il

respectera ses obligations découlant de la Feuille de route, ainsi que ses autres engagements pris dans le cadre du processus de paix, en paroles et en actes, à savoir geler toutes les activités d'implantation, y compris ce qu'on appelle la « croissance naturelle » des colonies, et démanteler les avant-postes.

À cet égard, nous jugeons gravement préoccupants le glissement vers l'extrême-droite du nouveau Gouvernement israélien, ainsi que sa rhétorique et ses positions qui sont en pleine contradiction avec une paix fondée sur la solution des deux États, les principes du Quatuor et le processus de paix en tant que tel. La nouvelle position israélienne appelle, entre autres, à l'expansion des colonies de peuplement, rejette la création d'un État arabe palestinien et insiste pour contrôler totalement Jérusalem, ce qui révèle l'intention d'Israël de poursuivre vigoureusement sa politique de peuplement juive dans la ville afin d'affirmer son autorité sur les parties orientales de la ville. Nous insistons sur le fait qu'il exige d'Israël non seulement qu'il parle de paix, mais aussi qu'il agisse concrètement en faveur de la paix, comme les dirigeants palestiniens l'ont fait depuis 15 ans, depuis le début du processus de paix, notamment en respectant leurs obligations en vertu de la Feuille de route.

À cet égard et pour terminer, je tiens à dire quelques mots sur l'état des efforts de réconciliation palestiniens. Malgré le retard pris dans les pourparlers facilités par l'Égypte, nous gardons l'espoir de parvenir à l'unification des factions politiques palestiniennes afin de renforcer nos efforts dans la poursuite de notre juste cause nationale qui doit continuer à faire face à tant d'obstacles. Des dispositions sont en train d'être prises pour mettre en place un Gouvernement de transition, tenir des élections et traiter d'autres questions prioritaires. Nous réaffirmons notre intention de travailler sérieusement et d'arrache-pied pour mettre un terme aux divisions et parvenir à une unité nationale indispensable pour réaliser nos droits nationaux légitimes.

À cet égard, nous exhortons la communauté internationale, en particulier après avoir assisté aux divisions désastreuses de ces dernières années, à nouer des contacts diplomatiques avec les dirigeants palestiniens unis et représentatifs. Cela est fondamental si nous voulons faire face ensemble, par une action coordonnée et sérieuse, aux nombreuses questions urgentes auxquelles nous devons actuellement faire

face et avancer dans la direction d'un règlement juste, global, durable et pacifique du conflit israélo-palestinien et du conflit israélo-arabe dans son ensemble, en se fondant sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003) et 1850 (2008), le principe de la terre contre la paix et l'Initiative de paix arabe.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M^{me} Shalev (Israël) (*parle en anglais*) : Je tiens à saluer la présence du Secrétaire général adjoint Pascoe et à le remercier pour son exposé riche d'enseignements.

Notre région se trouve à une étape critique qui peut déterminer l'avenir du Moyen-Orient pendant quelque temps. Nous avons des raisons d'être optimistes, mais nous avons également des motifs de préoccupation. Au Moyen-Orient, les modérés œuvrent pour la paix. Ce sont les véritables partenaires qui construisent un avenir sûr pour la région. Par opposition, il existe également des extrémistes qui saisissent toutes les occasions pour mettre à mal les progrès réalisés et cherchent à réduire à néant la bonne volonté, les espoirs et les aspirations de toutes les parties. Parmi eux figurent les organisations terroristes du Hamas et du Hezbollah dirigées, appuyées, abritées, financées et entraînées grâce au patronage de l'Iran et de la Syrie. Nombreux sont ceux qui sont d'accord. L'Iran continue de menacer de rayer Israël de la carte et sa volonté de se doter de l'arme nucléaire devrait alarmer l'ensemble de la planète. L'Iran constitue un véritable danger pour notre région, pour le monde et l'avenir.

Qu'il me soit permis d'affirmer sans équivoque qu'Israël est attaché au processus de paix. Cependant, le processus de paix doit être fondé, entre autres, sur les trois principes clairs énoncés par le Quatuor et la communauté internationale : reconnaissance de l'État d'Israël, renonciation au terrorisme et à la violence et respect des accords précédents entre Israël et les Palestiniens. Tout futur Gouvernement palestinien doit donc respecter ces mêmes conditions de base qui sont indispensables pour toute relation entre nos peuples. Une paix durable ne peut être établie que sur les bases solides du respect mutuel et de la reconnaissance entre les dirigeants, les peuples et les sociétés.

Les relations entre Israël et l'Autorité palestinienne continuent de progresser concrètement et dans un certain nombre de domaines. Sur le plan

économique, la production intérieure, dans son ensemble, a augmenté de 5 % en 2008 et le commerce avec Israël a augmenté de plus d'un tiers. Par ailleurs, plus de 1 milliard 760 millions de dollars d'aide a été distribué en Cisjordanie en 2008 – une augmentation de 74 % par rapport à l'année précédente – signe d'une confiance internationale plus importante dans l'économie palestinienne. Israël a récemment éliminé 10 barrages routiers et 130 barrages temporaires en Cisjordanie. Il faut mentionner parmi ces exemples le cas particulier d'une route, où un barrage routier a été enlevé récemment, qui reste ouverte malgré le meurtre cruel par des terroristes, il y a neuf jours, de deux policiers israéliens. Comme cela a été mentionné il y a quelques jours, une voiture piégée extrêmement dangereuse a été trouvée et désamorcée à l'entrée d'un centre commercial de la ville d'Haïfa, évitant ainsi des conséquences catastrophiques et la perte de nombreuses vies humaines. En attendant, le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne ont renforcé leur coopération en matière de sécurité afin d'améliorer les conditions de vie des Israéliens et des Palestiniens.

Ces faits récents positifs, ainsi que d'autres, sont la preuve que les mesures de confiance, prises par ceux qui nourrissent un désir sincère de progrès, peuvent rapprocher les parties de leur objectif commun.

En revanche, la situation à Gaza reste problématique. Depuis le 18 janvier dernier, plus de 100 roquettes et 60 obus de mortier ont été lancés sur Israël depuis Gaza, y compris une roquette Qassam qui a atterri près de la ville côtière d'Ashkelon hier encore. Comme nous l'avons précédemment indiqué, Israël ne tolérera pas un retour au *statu quo ante*, avec les attaques terroristes constantes qui mettent en danger les civils dans toute la partie sud de mon pays. L'obligation d'Israël était, est et restera de garantir la sécurité de ses citoyens.

Je voudrais me tourner un instant vers l'Observateur permanent de la Palestine. Je voudrais dire que, en effet, les civils des deux côtés, y compris des enfants, supportent malheureusement le fardeau du conflit. Je pourrais raconter l'histoire des enfants de Sderot, d'Ashkelon et d'Ashdot, qui se demandent également et demandent à leurs parents pourquoi plus de 1 000 roquettes ont été lancées dans leur direction, les empêchant de poursuivre une vie normale – et ce, après qu'Israël s'est entièrement retiré de Gaza. Par exemple, l'enfant nommé Osher Tuito, qui était un excellent joueur de football et a perdu sa jambe en

raison d'une roquette Qassam, pose ces questions quotidiennement après qu'il a dû déménager d'Ashdot à Ashkelon, où il est toujours exposé aux roquettes Qassam. En effet, chaque partie a des histoires à raconter. N'utilisons pas ces histoires – si ce n'est pour nous permettre de progresser et d'essayer de nous unir pour instaurer la paix pour nos peuples.

Malheureusement, certains acteurs de la région continuent d'appuyer directement le Hamas à Gaza, par diverses tentatives et en différents lieux, lui fournissant des capacités offensives. L'utilisation de tunnels sous la frontière sud de Gaza se poursuit. Le danger est toujours présent. Alors que la volonté des membres de la communauté internationale de s'attaquer à la contrebande de capacités militaires est encourageante, réaffirmée lors de la récente conférence de Londres, des mesures concrètes doivent être immédiatement prises pour lutter contre la contrebande, car seules des mesures concrètes pourront aider à stabiliser la région.

Je souhaite rappeler au Conseil, à cette importante séance, que le caporal Gilad Shalit est toujours otage des terroristes. Il s'agit d'un problème humanitaire terrible. Il y a quatre jours, 1 000 jours et nuits s'étaient écoulés depuis le début de sa détention illégale et criminelle en juin 2006. Pendant ce temps, tout accès à sa personne a été refusé. Méprisant toutes les règles de décence et d'humanité, le Hamas a essayé de manipuler de manière cruelle les cœurs et les esprits des Israéliens, en augmentant le prix de sa rançon pendant les négociations. Le Hamas exploite d'une manière des plus cyniques la sensibilité d'Israël à la vie humaine et aux valeurs morales qu'ont démontré le Gouvernement israélien et son peuple durant toutes ces années.

Il faut se rappeler que dans le cadre de l'opération militaire qui a pris fin en janvier dernier, les véritables cibles des mesures israéliennes étaient des terroristes du Hamas, et non les citoyens de Gaza. Les Gazaouis ordinaires ont été utilisés comme boucliers humains par le Hamas, qui a intentionnellement mis en scène des attaques depuis des zones fortement peuplées par des civils, dans lesquelles ses membres se cachaient.

Malgré la poursuite des attaques depuis Gaza, et en dépit de l'attachement d'Israël à ses besoins cruciaux en matière de sécurité, nous ne sommes pas indifférents à la situation humanitaire de la population de Gaza. Plus de 140 000 tonnes de fournitures humanitaires et de 13,5 millions de litres de carburant

pour la centrale électrique de Gaza ont été livrés dans la bande de Gaza depuis le 18 janvier dernier. Cela représente une moyenne de 140 camions par jour entrant dans Gaza. Cependant, je voudrais exposer clairement la position d'Israël : l'activité accrue aux points de passage sera examinée lorsque Gilad Shalit sera libéré.

S'agissant de la situation au Liban, alors que nous reconnaissons le travail effectué par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et l'Armée libanaise dans le sud du Liban, il faut faire plus encore pour assurer la stabilité continue du secteur. Israël a récemment été témoin des violations les plus graves de la résolution 1701 (2006) depuis son adoption. Des roquettes ont été lancées depuis le Liban en direction d'Israël, blessant des civils. Depuis plusieurs mois, la FINUL et l'Armée libanaise ont mis à jour un certain nombre d'autres roquettes, les empêchant ainsi d'être également lancées contre mon pays. Ces faits récents devraient être source de graves préoccupations pour les États qui souhaitent la tranquillité dans la région.

Depuis des années, Israël appelle l'attention du Conseil de sécurité sur le renforcement continu des forces militaires du Hezbollah dans le Sud-Liban. Cette organisation terroriste, appuyée et soutenue par la République islamique d'Iran et la République arabe syrienne, continue de renforcer sa présence et sa force dans le secteur, utilisant les habitations privées ainsi que tout autre bien civil pour ses activités.

Ainsi, Israël se joint à la communauté internationale dans son appel à l'action robuste contre la contrebande d'armes le long de la frontière syro-libanaise, conformément aux recommandations figurant dans le rapport de la deuxième Équipe indépendante d'évaluation de la frontière libanaise, transmis par le Secrétaire général dans le document publié sous la cote S/2008/582.

C'est une période sujette à de nombreux changements. Les radicaux rivalisent avec les modérés pour parvenir à la domination. Il n'y a pas de meilleur moment qu'aujourd'hui pour que la communauté internationale montre son appui aux voix des modérés et affirme son opposition résolue aux terroristes et à ceux qui les soutiennent. Nous demandons aux États Membres de s'associer à cet appui dans la recherche d'une paix durable au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M. Rugunda (Ouganda) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé ce débat public sur le Moyen-Orient.

L'Ouganda se félicite de l'exposé de M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, qui, nous en sommes convaincus, donne l'occasion à l'Organisation des Nations Unies de mesurer les progrès accomplis de manière générale et aide à se concentrer sur la voie à suivre. Nous notons sur la base de cet exposé que des progrès limités ont été enregistrés depuis l'exposé présenté en janvier 2009 (voir S/PV.6077).

La paix et la tranquillité relatives qui ont marqué les dernières semaines sont encourageantes. Les incidents regrettables signalés par M. Pascoe nous rappellent à tous que l'élan pour la paix doit être appuyé et consolidé afin de trouver une solution durable au problème du Moyen-Orient. Nous félicitons l'Égypte ainsi que d'autres partenaires pour le rôle de médiateur qu'ils ont joué et continuent de jouer dans le cadre des pourparlers de négociation d'un cessez-le-feu entre Israël et le Hamas. L'Ouganda se félicite de la nomination d'un certain nombre d'envoyés spéciaux au Moyen-Orient et trouve encourageant que la plupart d'entre eux aient déjà entamé leur travail dans la région.

Toutefois, la situation demeure précaire. Nous sommes préoccupés par les informations faisant état d'hostilités intermittentes qui continuent de perturber la paix. Un cessez-le-feu durable et pleinement respecté, tel qu'envisagé dans la résolution 1860 (2009), est nécessaire. Ce cessez-le-feu restera toutefois toujours temporaire s'il ne s'accompagne pas d'efforts durables pour parvenir à un règlement politique au Moyen-Orient.

L'Ouganda est convaincu que l'on ne trouvera une solution durable au conflit israélo-palestinien que grâce à des négociations entre les parties concernées. Il est préoccupant de voir que les divisions entre les groupes palestiniens continuent d'affaiblir les efforts de négociation. Nous félicitons donc l'Égypte et d'autres parties pour les efforts qu'ils ont déployés afin de promouvoir la réconciliation entre les Palestiniens.

Comme nous l'avons entendu, la situation à Gaza demeure précaire. Les exigences humanitaires et en matière de reconstruction à l'issue de la guerre

désastreuse menée au début de l'année représentent toujours un immense défi. En raison du blocus, les niveaux généraux d'aide humanitaire entrant à Gaza demeurent en deçà de ce qui est requis d'urgence. L'infrastructure socioéconomique est toujours totalement désorganisée. L'exposé nous apprend que durant les violences, il y a eu de nombreuses pertes de vies et beaucoup de biens ont été détruits et que la guerre a causé d'immenses souffrances qui se poursuivent aujourd'hui.

L'Ouganda se félicite donc des conclusions de la conférence internationale d'aide à Gaza et à sa reconstruction qui s'est tenue à Charm el-Cheikh, en Égypte, où des contributions d'un montant de 4,5 millions de dollars ont été annoncées. Nous appelons tous les pays et organisations qui ont annoncé des contributions à tenir leurs promesses.

Toutefois, même si les contributions annoncées sont versées, il faudra, pour faire face à la situation humanitaire et aux efforts de reconstruction, qu'Israël lève totalement le blocus pour faciliter l'accès humanitaire. En outre, tous les Palestiniens devront travailler ensemble pour mettre en œuvre les plans de relèvement et de reconstruction.

S'agissant du Liban, nous notons que la situation en matière de sécurité au Sud-Liban a été relativement calme ces derniers mois. Nous nous félicitons des progrès réalisés sur la voie de la normalisation des relations entre le Liban et ses voisins. Nous nous félicitons également des élections parlementaires proposées pour le 7 juin au Liban et nous appelons toutes les parties à garantir le calme et la stabilité pendant la période électorale.

Malgré les progrès limités, nous sommes préoccupés par le fait que le cessez-le-feu n'est pas pleinement appliqué, en contravention de la résolution 1701 (2006). À cet égard, nous appelons Israël et le Liban à respecter le cessez-le-feu. L'Ouganda félicite l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et tous les organismes humanitaires qui continuent d'apporter des secours au peuple prisonnier de ce conflit, dans des circonstances très difficiles.

Enfin, l'Ouganda continuera d'appuyer toutes les parties au Moyen-Orient dans leurs efforts pour instaurer une paix globale reposant sur la vision d'une région où deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivent côte à côte dans la paix, dans des

frontières sûres et reconnues, comme prévu par la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité et d'autres résolutions pertinentes du Conseil.

M. İlkin (Turquie) (*parle en anglais*): Je voudrais, pour commencer, remercier le Secrétaire général adjoint Lynn Pascoe pour son long exposé. Je voudrais également souligner que la Turquie s'associe également à la déclaration prononcée par le représentant de la République tchèque au nom de l'Union européenne.

Les événements tragiques survenus au début de l'année ont compliqué davantage les aspects politiques, humanitaires et socioéconomiques de la question israélo-palestinienne. Les hostilités récentes ont dévasté Gaza, faisant de très nombreuses victimes – plus de 1 000 morts, majoritairement des femmes et des enfants. Les Palestiniens de Gaza se trouvent actuellement en proie à des souffrances et des épreuves terribles. Comme l'indique le dernier rapport du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), un nombre croissant de Gazaouites vivent dans la misère, et le nombre de chômeurs ne cesse de croître.

D'autre part, les citoyens israéliens résidant dans des villes voisines de Gaza doivent également se sentir en sûreté et en sécurité. Les tirs de roquettes provenant de Gaza sont une menace constante pour eux.

Le temps ne cicatrisera pas à lui tout seul toutes les blessures. La participation active de la communauté internationale est indispensable pour les panser. Dans ce contexte, nous sommes encouragés par le volume d'annonces de contributions et le niveau de participation enregistrés à Charm el-Cheikh au début du mois, où la communauté internationale a réaffirmé son plein appui à la solution prévoyant deux États et a exprimé son espoir de voir de la part de toutes les parties un attachement vigoureux à ce règlement.

Outre les 150 millions de dollars annoncés à Paris en 2007, la Turquie a annoncé à Charm el-Cheikh une autre contribution d'un montant de 50 millions de dollars pour des projets de reconstruction spécifiques à Gaza. En outre, les contributions volontaires du peuple turc à divers comptes destinés à recueillir des dons pour les Gazaouites s'élèvent à près de 50 millions de dollars. Cette somme sera également employée pour des projets de reconstruction à Gaza.

Nous ne pouvons toutefois pas parler de reconstruction à Gaza et de normalisation de la vie

quotidienne tant que le blocus n'aura pas pris fin complètement et que les points de passage ne seront pas ouverts. Les conditions socioéconomiques des Palestiniens ne s'amélioreront pas si les entraves à la circulation des personnes et des biens ne sont pas levées, non seulement dans la bande de Gaza mais également en Cisjordanie. La résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité souligne clairement la nécessité d'une ouverture globale des points de passage. Cette résolution doit être pleinement mise en œuvre. Nous devons également veiller à ce que le cessez-le-feu soit durable et respecté par tous.

Nous sommes de plus en plus inquiets par la poursuite des activités de colonisation menées par Israël en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. La Turquie a maintes fois dit clairement que les activités de colonisation, qui sont contraires aux engagements de la Feuille de route et à la solution prévoyant deux États, étaient injustes et qu'elles devaient cesser. Aucune des parties ne doit prendre des mesures susceptibles de saper le processus de paix et de préjuger du statut final des négociations. Cela s'applique également aux factions palestiniennes.

Après les événements regrettables, instaurer la réconciliation et l'unité palestiniennes devient une fois encore une question d'une importance et d'une urgence critiques. Nous félicitons le Président Abbas pour les efforts inlassables qu'il déploie pour réaliser cet objectif vital. La cause palestinienne serait mieux servie si les factions palestiniennes aplanissaient leurs divergences et se donnaient la main. C'est indispensable pour préserver et réaliser l'aspiration à un État palestinien indépendant représentatif de tous les Palestiniens. Nous maintenons nos contacts avec différents groupes palestiniens à qui nous fournissons des orientations dans cette direction.

La Turquie est également attachée à l'autonomisation de l'Autorité palestinienne dans le cadre du processus d'édification de l'État. Nous poursuivrons nos contributions pour renforcer l'Autorité palestinienne, ses institutions et son économie.

Il est indéniable que le besoin de paix, de prospérité et de sécurité d'Israël est mieux servi par un État palestinien fort et uni vivant côte à côte avec Israël. Les Israéliens et les Palestiniens sont condamnés à vivre côte à côte. Ils peuvent le faire soit en tant que combattants soit en tant que bons voisins et amis. Il est grand temps qu'ils fassent le bon choix.

Nous avons toujours insisté sur la nécessité d'une démarche globale vis-à-vis de ces questions, étant donné que les problèmes de la région sont tous liés les uns aux autres.

Nous sommes disposés à prêter encore une fois notre concours afin que reprennent les pourparlers indirects entre la Syrie et Israël, si les parties le souhaitent.

Nous saluons l'établissement de relations diplomatiques entre le Liban et la Syrie et la nomination réciproque d'ambassadeurs. Nous sommes également encouragés par la prise de contact actuelle des États-Unis avec la Syrie.

Nous croyons que les prochaines élections au Liban seront une étape importante qui mettra le peuple libanais sur la voie d'un avenir meilleur et radieux en consolidant l'évolution positive de la situation dans le pays. Nous avons confiance dans la sagesse du peuple libanais et sommes certains qu'il ne laissera pas passer cette chance. La Turquie, quant à elle, reste décidée à contribuer à la stabilité du Liban en participant à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et, au moyen de projets de construction, à la prospérité de ce pays.

Nous continuerons à œuvrer à une paix globale et viable dans toutes les voies de négociations du processus de paix au Moyen-Orient.

M. Le Luong Minh (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je m'associe à mes collègues pour remercier le Secrétaire général adjoint Lynn Pascoe pour son exposé très complet. Je salue et remercie les délégations palestinienne et israélienne d'avoir participé à ce débat du Conseil. Nous nous associons à la déclaration que fera le représentant de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés.

La participation sérieuse, ce mois-ci, des factions palestiniennes à un processus de dialogue arbitré par l'Égypte a abouti à la création de cinq comités qui examinent les questions relatives à la réconciliation nationale, au succès de la conférence internationale du Caire sur la reconstruction de Gaza et aux efforts continus de l'Autorité palestinienne en vue d'améliorer le redressement socioéconomique et la reconstruction, surtout dans le contexte de la crise financière mondiale catastrophique.

Ces faits nouveaux sont cependant éclipsés par l'étendue et la portée des problèmes qui persistent dans

la région. Nous condamnons la poursuite des activités militaires et des bombardements israéliens, de la construction du mur de séparation et de l'expansion des colonies illégales de peuplement en Cisjordanie. Nous condamnons également les attaques à la roquette contre les civils israéliens.

Déjà appauvrie par un blocus de 18 mois et par un régime sévère de bouclages et de restrictions qui remonte au début des années 90, la population palestinienne de Gaza a été poussée à la limite des souffrances humaines par une aggravation de sa situation et par des épreuves sans précédent, conséquences de la guerre. Les événements tragiques survenus récemment à Gaza prouvent encore une fois que la violence ne sera et ne pourra jamais être une solution au conflit israélo-palestinien. En cette conjoncture politiquement délicate, en attendant la formation d'un nouveau Gouvernement en Israël et l'issue des efforts de réconciliation entre les factions palestiniennes, nous appelons toutes les parties concernées à opter pour des moyens pacifiques plutôt que militaires pour régler leurs différends, et à s'abstenir de toute action qui porterait préjudice à des civils innocents et au processus de négociations tendant à régler ce conflit par une solution fondée sur l'existence de deux États.

Nous insistons sur la nécessité urgente de mettre pleinement en œuvre la résolution 1860 (2009), surtout pour ce qui est d'un cessez-le-feu durable et pleinement respecté, de l'ouverture des points de passage à la frontière et de la réconciliation intra-palestinienne. À cet égard, le rôle de l'ONU, de la Ligue des États arabes et des pays de la région reste essentiel.

Nous appuyons les efforts collectifs visant à traiter de la question des nombreuses victimes et des dégâts importants subis par la population palestinienne, tant sur le plan physique que psychologique, et à répondre aux besoins immédiats des familles touchées par le conflit, ainsi que les efforts qui cherchent à faciliter le redressement et la reconstruction à long terme. Nous saluons les organismes des Nations Unies, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et d'autres organisations humanitaires qui ont eu le courage de fournir une aide d'urgence aux habitants de Gaza, et nous exhortons les parties concernées à coopérer pleinement à la facilitation des activités humanitaires.

Nous engageons instamment toutes les parties concernées à respecter en toutes circonstances le droit international humanitaire et les normes relatives aux droits de l'homme. À cet égard, nous saluons l'initiative prise par le Secrétaire général d'envoyer la commission d'enquête à Gaza, et nous attendons avec intérêt le rapport sur les résultats de son enquête.

On ne peut dissocier une paix globale et durable au Moyen-Orient de progrès concomitants dans d'autres voies de négociation y afférentes. Nous prenons note des mesures prises par le Gouvernement libanais pour affirmer sa pleine autorité sur l'ensemble du territoire, renforcer la stabilité politique et le développement socioéconomique du pays et normaliser les relations avec les pays de la région. Comme le Secrétaire général, nous condamnons les récentes attaques terroristes perpétrées contre le personnel de l'OLP au Liban et demandons que les coupables soient traduits en justice. Nous appelons toutes les parties à s'abstenir de toute violence, à faire fond sur la dynamique générale d'unité et de réconciliation nationales qui s'est créée depuis la signature de l'Accord de Doha en mai 2008, et à veiller à ce que les élections parlementaires prévues pour le 7 juin 2009 soient libres, régulières et pacifiques.

Tout en réitérant notre appui à la pleine mise en œuvre de la résolution 1701 (2006), nous insistons sur la nécessité impérative pour toutes les parties concernées d'œuvrer ensemble au règlement pacifique des questions en suspens, telles que l'intensification des violations aériennes de l'espace aérien libanais par Israël et son occupation continue du nord du village d'al-Ghajar et d'une zone limitrophe au nord de la Ligne bleue, le statut non résolu des fermes de Chebaa et la contamination de l'environnement et les victimes civiles dues au fait qu'Israël n'a pas fourni les données techniques sur les armes à sous-munitions et les mines terrestres que ses forces avaient utilisées.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : Nous nous réjouissons de la tenue de ce débat public du Conseil de sécurité et remercions le Secrétaire général adjoint Pascoe pour son exposé.

Le 16 décembre 2008, le Conseil de sécurité a tenu une séance au niveau ministériel sur la question du Moyen-Orient (6045^e séance) et adopté la résolution 1850 (2008), donnant ainsi la preuve qu'il appuyait les pourparlers politiques entre la Palestine et Israël et leurs efforts pour parvenir à une paix durable au

Moyen-Orient. Cette séance a également indiqué les attentes de la communauté internationale concernant la coexistence pacifique de deux États, la Palestine et Israël.

Mais 11 jours seulement après l'adoption de cette résolution, la situation au Moyen-Orient a radicalement changé. À partir du 27 décembre, Israël a lancé des opérations militaires contre la bande de Gaza qui ont duré plus de 20 jours, fait de nombreuses victimes parmi les civils palestiniens et causé d'énormes dégâts matériels. Le processus de paix au Moyen-Orient a donc été mis à rude épreuve et subi un revers considérable. La Chine tient à réaffirmer qu'elle est opposée à toute tentative de régler les différends par des moyens militaires ou par des actes de violence contre des civils.

La situation actuelle au Moyen-Orient reste tendue et précaire. Palestiniens et Israéliens n'ont toujours pas conclu un accord sur un cessez-le-feu durable, et les hostilités et les actes de violence se poursuivent. La situation humanitaire dans la bande de Gaza est préoccupante. Le processus de reconstruction est en difficultés. La situation du peuple palestinien en Cisjordanie est également alarmante.

Il reste encore de nombreux facteurs d'incertitude quant à la reprise des pourparlers entre la Palestine et Israël. Nous appelons les parties concernées à faire montre de la plus grande retenue, à renoncer à la violence et à toute action militaire et à s'abstenir de toute action qui risque d'exacerber les tensions. Nous exhortons Israël, Puissance occupante, à ouvrir les points de passage à la frontière, à cesser ses activités de colonisation en Cisjordanie et à permettre au peuple palestinien de vivre normalement et dans la dignité. Nous nous inquiétons vivement du sort pénible du peuple palestinien et demandons à la communauté internationale de continuer de fournir une assistance humanitaire, technique et autre, ainsi qu'une aide au développement à la Palestine.

Nous pensons qu'étant donnée la situation tendue et fragile au Moyen-Orient, la communauté internationale devrait concentrer ses efforts sur les quatre domaines suivants.

Premièrement, les conditions de sécurité devraient être améliorées afin d'obtenir un cessez-le-feu immédiat. Les parties concernées devraient pleinement appliquer, de bonne foi, la résolution 1860 (2009), adoptée le 8 janvier, dans le but de parvenir dès

que possible à un cessez-le-feu global et durable. Dans ce contexte, la communauté internationale doit appuyer les efforts déployés par l'Égypte et d'autres pays.

Deuxièmement, les annonces de contributions pour la reconstruction de la bande de Gaza doivent être honorées afin d'améliorer la situation humanitaire sur le terrain. Nous nous félicitons du succès de la conférence d'annonces de contributions tenue à Charm el-Cheick le 2 mars et nous demandons à la communauté internationale de concrétiser ces engagements. Israël doit ouvrir les points de passage et veiller à ce que l'aide humanitaire et les matériaux nécessaires à la reconstruction soient acheminés sans entrave. Dans le même temps, nous attendons de la Commission d'enquête créée par le Secrétaire général qu'elle présente un rapport en temps voulu au Conseil de sécurité sur les résultats de son enquête.

Troisièmement, il faut progresser vers la réconciliation intrapalestinienne. La réconciliation intrapalestinienne est très importante si l'on veut préserver les intérêts du peuple palestinien et assurer la reprise du processus de paix au Moyen-Orient. Nous demandons donc aux diverses factions palestiniennes d'entamer des pourparlers sincères et de régler leurs différends.

Quatrièmement, il faut une reprise rapide du processus de paix au Moyen-Orient. Nous avons toujours affirmé que des pourparlers politiques étaient le seul moyen adéquat de parvenir à une paix durable au Moyen-Orient. Le Conseil de sécurité devrait appuyer les négociations israélo-palestiniennes d'une manière plus active et notamment s'assurer du respect et de la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous espérons que le Quatuor jouera un rôle encore plus important et demandera la reprise des pourparlers politiques entre la Palestine et Israël sur la base du principe de la terre contre la paix, de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route, afin de traduire dès que possible dans la réalité la vision des deux États, la Palestine et Israël, coexistant en paix.

La Chine est disposée à coopérer avec la communauté internationale et continuera de jouer un rôle constructif pour un règlement rapide et adéquat de la question du Moyen-Orient et pour la pleine réalisation d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

M. Urbina (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous remercier, ainsi que votre délégation, d'avoir organisé un nombre important de séances publiques, ce qui, du point de vue des membres de cette Organisation, est salutaire. Je tiens également à remercier M. Pascoe pour son exposé et à saluer la présence des représentants d'Israël et de la Palestine.

La dernière fois que ce Conseil a débattu de la situation au Moyen-Orient, la population de Gaza vivait des jours dramatiques. Aujourd'hui, nous faisons face à un autre scénario caractérisé par un calme relatif. Malgré cela, la situation humanitaire à Gaza est toujours lamentable et ma délégation doit de nouveau condamner les activités terroristes contre le territoire d'Israël et les attaques aériennes contre Gaza.

Dans ce contexte, nous reconnaissons l'importance des actions de solidarité avec les populations touchées, en particulier l'intervention de l'Égypte qui, peu à peu, a contribué à réduire les tensions et a joué un rôle fondamental pour parvenir aux premiers accords.

Pour le Costa Rica, la situation humanitaire à Gaza mérite une attention particulière. Un pourcentage élevé de sa population est tributaire de l'aide humanitaire. L'ONU doit avoir tous les moyens nécessaires pour acheminer l'assistance humanitaire et mettre en œuvre ses programmes sans aucune entrave. Par ailleurs, la reconstruction de Gaza et le retour à la vie normale de sa population ont à nos yeux beaucoup d'importance.

Le Plan national de redressement et de reconstruction de Gaza présenté par le Gouvernement palestinien est un cadre général pour la relance de son économie qui doit guider les actions de la communauté internationale. Dans ce contexte, les contributions annoncées à la Conférence de Charm el-Cheikh du 2 mars dernier représentent une contribution importante à la reconstruction d'un territoire qui a perdu 14 % de son infrastructure et 75 % de ses terres arables.

Cependant, les effets positifs de ces contributions pour la reconstruction de Gaza ne se concrétiseront pas en des résultats durables tant qu'il n'y a pas de reprise des négociations et tant qu'il n'y a pas d'accords concrets sur les questions de fond conduisant à des solutions politiques définitives, dont un cessez-le-feu permanent.

Aujourd'hui, il importe de renouveler l'appel au plein respect par les parties de leurs obligations en vertu du droit international et du droit international humanitaire. Par conséquent, la normalisation des points de passage est un objectif important. Bien que l'on ait pu constater une amélioration dans l'entrée des produits de première nécessité au cours des dernières semaines, les quantités de marchandises entrant à Gaza sont nettement inférieures à celles de juillet 2008. Les niveaux d'aide humanitaire continuent à être nettement inférieurs à ce qui est nécessaire de toute urgence.

L'ouverture des points de passage est vitale, en vertu des dispositions du deuxième paragraphe de la résolution 1860 (2009). Il importe également de mettre fin au trafic illicite des armes et des munitions et de les empêcher d'entrer librement à Gaza. Le Costa Rica se félicite de l'accord international signé le 13 mars par les représentants de neuf pays à Londres, dans lequel a été établi un programme d'action répondant aux préoccupations continues au sujet de la contrebande d'armes vers Gaza.

Le Costa Rica voit également avec préoccupation chaque nouvelle colonie de peuplement qui se construit dans les territoires palestiniens occupés. Ce Conseil doit souligner qu'il faut mettre fin à l'expansion continue de ces colonies de peuplement illégales. Nous n'ignorons pas, et le Gouvernement israélien ne doit pas ignorer, le large consensus qui existe au sein de la communauté internationale sur la nécessité d'inverser la croissance des colonies de peuplement illégales qui vont à l'encontre des engagements pris.

La réconciliation palestinienne est également très importante pour la reprise d'un processus de paix auquel participent tous les acteurs politiques palestiniens. Il est impératif que les factions palestiniennes trouvent un terrain d'entente qui leur permette de travailler d'une manière constructive et d'offrir à la population l'espoir de vivre dans la paix et la sécurité.

Nous savons que, parmi les efforts déployés pour améliorer la situation au Moyen-Orient, ceux déployés par la Ligue des États arabes sont décisifs. Nous espérons que le prochain sommet de Doha renforcera les initiatives visant à parvenir à une paix durable dans la région, conduisant à la consolidation d'un État palestinien indépendant, au renforcement de la sécurité d'Israël et à une coexistence créative dans l'intérêt des deux peuples.

Le Costa Rica se félicite des efforts du Secrétaire général qui a chargé la Commission d'enquête d'enquêter sur les incidents qui ont touché le personnel et les bâtiments de l'ONU à Gaza pendant le conflit récent. Nous espérons en connaître les résultats dans un avenir proche. Nous pensons qu'il importe pour la crédibilité de notre Organisation que tous les actes hostiles contre des bâtiments et le personnel de l'ONU fassent l'objet d'une enquête et que l'on établisse qui est responsable de tels actes.

Nous espérons que le Conseil de sécurité fera partie de la solution qui conduira à une paix durable entre Israël et la Palestine et à un climat de paix au Moyen-Orient. La communauté internationale doit continuer à montrer son attachement à appuyer les parties et à faciliter son objectif consistant à parvenir à une solution permanente au conflit et aux deux États coexistant dans la paix et la sécurité. Pour y parvenir, nous appelons à l'exécution des engagements adoptés dans le cadre du processus de paix sur la base des principes de Madrid, de la Feuille de route, des résolutions de ce Conseil et de l'Initiative de paix arabe.

Pour terminer, nous reconnaissons le travail accompli par l'ensemble des institutions spécialisées et des organismes des Nations Unies, en particulier le travail accompli par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

M. Dolgov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions Secrétaire général adjoint Pascoe pour son exposé complet sur le processus de paix au Moyen-Orient. Nous partageons les principales analyses qu'il nous a présentées. Nous apprîs avec intérêt que les rapports de l'Observateur permanent de la Palestine et du Représentant permanent d'Israël.

Aujourd'hui, la communauté internationale doit réfléchir à la manière d'imprimer un nouvel élan aux moyens visant à rechercher la paix au Moyen-Orient. L'impasse dans laquelle nous nous trouvons à cet égard entrave les efforts visant à stabiliser la situation dans la région. Tout dépendra de la manière dont le Gouvernement israélien se conduit après l'élection du Premier Ministre Benyamin Netanyahu. Nous sommes convaincus que des négociations avec les Palestiniens ne doivent pas reprendre à partir de zéro. Elles doivent se poursuivre en tenant compte de tous les accomplissements et accords précédents. La question principale est de s'assurer que le nouveau

Gouvernement israélien poursuivra le règlement de la crise sur la base du concept de la solution des deux États et qu'il soit convaincu de la nécessité de geler les activités d'implantation de colonies, y compris à Jérusalem-Est.

Renforcer le fragile cessez-le-feu à Gaza, le rendre stable et réciproque, et prendre de nouvelles mesures pour remettre en marche un véritable processus de paix constituent des mesures qu'il faut prendre d'urgence. Nous ne pouvons pas permettre que se répète la tragédie vécue par les paisibles habitants de Gaza, où des milliers de personnes, y compris des enfants, ont été victimes de la violence. Il est également nécessaire de libérer les citoyens du sud d'Israël de la menace permanente des attaques à la roquette sur leurs habitations. La meilleure manière pour ce faire est que toutes les parties appliquent pleinement la résolution 1860 (2009).

À l'évidence, il est important d'assurer la mise en œuvre de la résolution 1850 (2008), qui appuie un processus global de paix au Moyen-Orient. Les efforts déployés par l'Égypte à cet égard revêtent une importance majeure. La communauté internationale doit continuer à les appuyer de manière énergique et nous nourrissons l'espoir que sa médiation réussisse. La conférence des donateurs de Charm el-Cheikh, à laquelle la communauté internationale a exprimé sa volonté de s'engager à verser des contributions plus importantes que prévues pour le relèvement de Gaza, a contribué de manière positive à cette fin. Pour sa part, la Fédération de Russie continuera de fournir aux Palestiniens toute l'aide nécessaire.

Le récent conflit à Gaza a encore démontré l'importance d'une réconciliation entre Palestiniens sur une base juridique mutuellement acceptable qui comprenne l'Initiative de paix arabe et le cadre de l'Organisation de libération de la Palestine. Le dialogue est délicat mais il doit être poursuivi. Il n'y a pas d'alternative à ce processus. Nous devons reconnaître que la crise autour de Gaza a entraîné les appels au retrait de l'Initiative de paix arabe. Ceci nous préoccupe gravement. L'Initiative de paix arabe, avec l'appui énergétique de la Fédération de Russie, est devenue partie intégrante de la base juridique internationale permettant de progresser vers une paix véritable dans la région. Il est nécessaire de s'assurer que nous ne revenons pas sur cela.

Nous sommes en train de préparer la conférence de Moscou, sur laquelle il existe un consensus international basé sur les décisions figurant dans les résolutions du Conseil de sécurité et du Quatuor. Nous nous félicitons de ce que M. Pascoe ait fait allusion à cette prochaine réunion, qui est importante. Nous poursuivrons nos échanges avec le Secrétaire général ainsi qu'avec l'ensemble des autres collègues du Quatuor pour préparer la conférence de Moscou. Cette réunion imprimera un nouvel élan au processus de paix et assurera un statut global. Les négociations doivent être reprises, non seulement à l'égard du volet palestinien, mais aussi des volets syrien et libanais, et ce de manière multilatérale. Seul un tel règlement global peut garantir la paix et la sécurité de tous les peuples de la région.

La Russie suit avec attention l'évolution de la situation au Liban ainsi que les efforts politiques déployés pour créer un climat de nature à rendre les élections parlementaires de juin prochain pacifiques et réussies. À cet égard, nous sommes préoccupés par les informations provenant du Liban faisant état de la dégradation de la situation dans les camps de réfugiés palestiniens. Nous demeurons convaincus que nous ne pouvons pas permettre à la situation politique d'empirer dans ce pays. Les problèmes du Liban doivent être résolus exclusivement par la voie du dialogue national et en cherchant la compréhension mutuelle entre les forces politiques du pays. La Fédération de Russie continuera de favoriser cela. Nous nous félicitons des progrès qui sont actuellement accomplis dans le développement des relations bilatérales entre le Liban et la République arabe syrienne. Il s'agit d'un autre élément important pour la stabilité dans la région.

M. Mayr-Harting (Autriche) (*parle en anglais*) : Je voudrais, moi aussi, remercier le Secrétaire général adjoint Pascoe pour son exposé détaillé. Nous sommes reconnaissants d'avoir eu la chance d'entendre les Ambassadeurs Mansur et Shalev. Je souhaite m'associer à la déclaration qui a été faite par le représentant de la République tchèque au nom de l'Union européenne. Je me concentrerai donc sur quelques aspects qui revêtent une importance particulière pour l'Autriche.

L'exposé du Secrétaire général adjoint M. Pascoe a souligné une fois encore l'urgence qu'il y a à stabiliser la situation humanitaire de la population de Gaza et de la nécessité d'assurer un relèvement rapide.

Les résultats de la conférence de Charm el-Cheikh ont démontré la volonté de la communauté internationale d'aider le peuple de Gaza à reconstruire leur vie, mais, au-delà de l'appui international, une telle tâche requiert l'action immédiate et résolue des parties.

Tout d'abord, les populations du sud d'Israël et de Gaza doivent observer le plein respect d'un cessez-le-feu permanent. Nous sommes profondément préoccupés par la fragilité du cessez-le-feu temporaire actuel et nous réitérons notre condamnation des attaques aveugles à la roquette. Nous attendons qu'Israël accorde de toute urgente le libre accès aux agents et au matériel humanitaires. Nous notons l'engagement d'Israël d'améliorer la situation humanitaire à Gaza. Nous notons également que des mesures logistiques ont déjà été prises pour améliorer la livraison de l'aide. Malheureusement, les fournisseurs continuent d'être nettement insuffisants pour ce qui est de la quantité et de la nature des biens autorisés dans la bande de Gaza.

Les opérations de relèvement et de reconstruction ne peuvent progresser que si les points de passage sont ouverts, et ce de manière immédiate et inconditionnelle, pour permettre le passage de l'aide humanitaire et des échanges commerciaux, y compris du matériel de construction essentiels à la reconstruction des infrastructures, des logements, des cliniques et des écoles. Une telle ouverture des points de passage est, comme la libre circulation des personnes, indispensable à un retour à la normal de l'activité économique et à un avenir digne pour les Palestiniens.

Les progrès sur la voie d'une paix durable doivent être accompagnés par la reconstruction de Gaza comme faisant partie intégrante d'un futur État palestinien et les perspectives relatives à un développement économique et social positif pour tous les Palestiniens. Avancer sur la voie de la paix nécessite également de restaurer la confiance, notamment en renforçant le respect par tous de l'état de droit, des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Nous notons également la poursuite du débat sur cette question en Israël.

L'Autriche réitère ici que toutes les allégations de violations du droit international humanitaire, quel que soit leur auteur, doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la création d'une commission d'enquête par le

Secrétaire général et nous attendons avec intérêt ses conclusions.

Depuis l'adoption de la résolution 1850 (2008), il y a eu de graves revers et de nombreux motifs de déception. Les Israéliens et les Palestiniens doivent faire marche arrière pour garder fermement le cap vers une paix juste et globale. Pour la partie palestinienne, cela signifie parler d'une seule et même voix et former un gouvernement déterminé à œuvrer à un règlement résultant d'une solution à deux États, avec un État palestinien vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité.

À l'instar de toute l'Union européenne, l'Autriche appuie pleinement les efforts de réconciliation égyptiens.

En ce qui concerne les dirigeants actuels et futurs d'Israël, nous espérons qu'ils montreront un plus grand attachement aux négociations de paix et à la solution des deux États. Nous comptons que toutes les activités qui compromettent un règlement négocié et la viabilité d'une solution à deux États prendront fin, notamment la construction de colonies de peuplement en Cisjordanie et à Jérusalem-Est ainsi que celle d'une barrière de séparation sur le territoire palestinien occupé, au mépris du droit international. Le gel immédiat de l'expansion de toutes les activités d'implantation, y compris la croissance naturelle des colonies, et le démantèlement des postes avancés établis depuis 2001 rétabliraient la confiance et renforceraient la position de ceux qui sont attachés à la paix du côté palestinien.

Soucieuse d'aller au-delà du conflit israélo-palestinien, l'Autriche encourage vivement les parties à intensifier leurs efforts sur tous les volets en faveur d'une paix régionale juste et globale, y compris la reprise rapide du volet syro-israélien. Nous nous félicitons des progrès réalisés dans l'échange d'ambassadeurs entre le Liban et la Syrie. Nous tenons à insister sur l'importance que continue d'avoir l'Initiative de paix arabe pour promouvoir la vision de sécurité, de stabilité et de bon voisinage pour tous les pays de la région.

M. Tiendrébogo (Burkina Faso) : Je voudrais me joindre à ceux qui ont remercié M. Lynn Pascoe pour sa présentation de la situation au Moyen-Orient. Je lui sais particulièrement gré des importantes informations qu'il nous a livrées.

Alors que le Conseil se réunit à nouveau sur la situation au Moyen-Orient, le peuple palestinien, en particulier celui de Gaza, continue de panser les plaies de la guerre de décembre, qui a fait de nombreuses victimes, en particulier civiles, et détruit d'importantes infrastructures socio-économiques.

Dans le contexte de la crise humanitaire aggravée qui en a résulté, notamment à Gaza, nous saluons la mobilisation de la communauté internationale qui, dès le déclenchement des affrontements, n'a ménagé aucun effort pour non seulement obtenir l'arrêt des hostilités, mais également venir en aide aux populations civiles.

Nous saluons dans ce contexte la tenue, le 2 mars 2009, à Charm el-Cheikh (Égypte) de la Conférence des donateurs du Caire, qui est venue à point nommé pour apporter une réponse à la crise humanitaire, et aider à la reconstruction de Gaza dévastée. Il faut désormais espérer que les engagements pris à cette occasion seront concrétisés dans les meilleurs délais possibles, d'autant plus que, malheureusement, les défis à relever restent encore nombreux et que les besoins humanitaires sont encore très élevés.

Cette conférence aura en outre constitué une occasion supplémentaire pour la communauté internationale de montrer à quel point elle pouvait faire preuve de sollicitude, en étant solidaire d'une population en détresse. Ma délégation lance un appel à Israël, afin qu'il se joigne à cet élan général de solidarité et de compassion, en particulier en levant l'embargo sur Gaza, ainsi que toutes les restrictions à la circulation des biens et des personnes, conditions d'une reprise de l'activité socioéconomique et au succès des efforts de reconstruction.

Les récents événements de Gaza auront à nouveau révélé les difficiles conditions dans lesquelles l'ONU et les organisations humanitaires interviennent en temps de conflit. Leur travail, en particulier celui des organismes onusiens, notamment l'UNRWA, n'en est que plus remarquable et louable. Il importe, dès lors, de continuer à les soutenir et à assurer la protection et l'intégrité de leur personnel et de leurs infrastructures. Nous espérons à cet égard que les investigations de la commission d'enquête mise en place par le Secrétaire général contribueront à faire la lumière sur les attaques menées contre les locaux des Nations Unies à Gaza.

Nous demeurons préoccupés par les nombreuses surenchères qui exacerbent davantage les tensions entre

Israël et la Palestine. Nous invitons les parties à s'abstenir de développer des rhétoriques extrémistes, qui remettent en cause certains acquis importants obtenus, dans le cadre notamment de la Feuille de route et de l'Initiative arabe pour la paix. La poursuite de la politique de développement des colonies de peuplement israéliennes participe également de ces surenchères.

Ma délégation exhorte le prochain Gouvernement israélien à œuvrer à y mettre fin et à s'engager résolument dans la dynamique du processus de paix, qui, malgré les difficultés, offre encore à ce jour les meilleures perspectives de règlement du conflit. Nous voudrions tout autant réitérer notre appel aux parties palestiniennes, afin qu'elles réalisent leur réconciliation et leur unité. C'est pourquoi, nous souhaitons qu'il résulte des négociations interpalestiniennes en cours, sous les auspices de l'Égypte, un gouvernement regroupant toutes les sensibilités politiques palestiniennes.

Au-delà de Gaza et de la Cisjordanie, les antagonismes sont de plus en plus exacerbés dans la région. Nous invitons l'ensemble des protagonistes à faire preuve de la plus grande retenue afin de donner le maximum de chances de succès à tous les efforts diplomatiques en cours.

Dans cette région troublée, il faut se réjouir du calme et de la stabilité relatifs qui prévalent au Liban. Tout en exhortant l'ensemble de la classe politique libanaise à continuer de se conformer à l'important Accord de Doha de mai 2008, nous souhaitons que les élections parlementaires de juin prochain se tiendront dans des conditions optimales de sécurité, de transparence et d'équité. Afin d'éviter des tensions inutiles dans ce pays, nous tenons encore une fois à souligner combien il importe de respecter la résolution 1701 (2006).

L'amélioration progressive des relations syro-libanaises constitue également un réel motif de satisfaction. Nous espérons que cela permettra de régler de manière consensuelle et définitive les questions bilatérales encore en suspens.

Pour en revenir au conflit israélo-palestinien, et pour terminer, nous formons l'espoir de voir la Conférence de Moscou se tenir dans les meilleurs délais et contribuer à relancer la dynamique des négociations d'Annapolis, qui doivent notamment aboutir à la création d'un État palestinien indépendant,

coexistant avec Israël, dans la paix et la sécurité. Cela ne sera cependant possible que si sont créées les conditions minimales de confiance mutuelle entre les parties, dont la fin de la politique de colonisation, les échanges de prisonniers, la levée du blocus de Gaza, l'ouverture des points de passage, l'arrêt des tirs de roquettes et la réconciliation interpalestinienne.

Pour sa part, la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, se doit d'accompagner résolument les parties. C'est dire que pour une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, la contribution de tous est indispensable. C'est pourquoi, nous invitons l'ONU, tous les États et organisations engagés dans le processus, à poursuivre leurs efforts.

M. Quarrey (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je m'associe à mes collègues pour remercier M. Pascoe de l'exposé qu'il a présenté ce matin, et je remercie également les représentants d'Israël et de l'Autorité palestinienne.

Je voudrais associer le Royaume-Uni à la déclaration qui sera faite plus tard aujourd'hui par le Représentant permanent de la République tchèque au nom de l'Union européenne.

La situation à Gaza demeure très préoccupante. Il y a eu peu de changements depuis notre dernier débat. Les cessez-le-feu unilatéraux déclarés par les deux parties en janvier ne sont toujours pas sous-tendus par un véritable régime de cessez-le-feu. Nous lançons un nouvel appel aux parties pour qu'elles appliquent pleinement la résolution 1860 (2009).

La situation humanitaire à Gaza reste délicate. L'ONU, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, joue un rôle crucial. Nous exhortons Israël à permettre un accès libre et sans entrave de l'aide et des marchandises humanitaires à Gaza.

Nous nous félicitons du cadre de l'ONU pour la fourniture de l'aide humanitaire à Gaza. Basé sur d'importants principes humanitaires que toutes les parties devraient respecter, ce cadre permettrait à un éventail plus large de matériel d'entrer sous surveillance dans Gaza afin que l'on puisse s'assurer qu'il arrive à ceux à qui il était destiné.

Gaza a également besoin d'aide pour la reconstruction. Nous avons été encouragés par les engagements pris à la conférence de Charm el-Cheikh. Le Royaume-Uni a annoncé qu'il allait donner

14 millions de dollars supplémentaires pour la reconstruction d'écoles, de maisons et d'hôpitaux. Cela porte à 70 millions de dollars environ la contribution du Royaume-Uni après la crise survenue récemment à Gaza. À Charm el-Cheikh, on a également réitéré la nécessité de rouvrir les points de passage de Gaza au commerce légitime et à la circulation des personnes. Nous pensons que cela est essentiel, tant pour les efforts de reconstruction que pour l'ensemble du processus de paix.

Si Israël doit rouvrir les points de passage, il faut également tenir compte de ses préoccupations face à la contrebande d'armes et de munitions illégales vers Gaza. L'Égypte continue d'avoir une responsabilité immédiate en matière de sécurité, mais la communauté internationale pourrait en faire davantage. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons organisé une réunion à Londres le 13 mars, qui a convenu d'un programme d'action visant à renforcer la lutte contre la contrebande d'armes, de munitions et de composants d'armes, en appui à la résolution 1860 (2009).

Comme l'a dit la Représentante permanente d'Israël, nous ne devons pas oublier la situation de Gilad Shalit, qui est détenu par le Hamas depuis plus de 1 000 jours. Nous déplorons vivement que les négociations pour sa libération semblent avoir échoué. Nous avons été également très troublés par la tentative d'attentat à la voiture piégée dans un centre commercial d'Haïfa. Ce qui est particulièrement terrifiant, c'est que le dispositif en question cherchait évidemment à tuer et à blesser des civils innocents.

Le conflit récent à Gaza a été marqué par de graves allégations d'inconduite faites par les deux camps. Nous nous sommes félicités de la décision prise par le Secrétaire général de créer une commission d'enquête et de faire le point des attaques qui ont visé les locaux de l'ONU. Nous nous sommes également félicités de la décision du Gouvernement israélien d'effectuer sa propre enquête sur les allégations dont les médias ont fait tout récemment état.

Si le Conseil s'est, à juste titre, intéressé tout particulièrement à Gaza ces derniers mois, nous ne devons pas oublier ce qui se passe en Cisjordanie. Nous demeurons très préoccupés par l'augmentation des activités de colonisation, y compris à Jérusalem-Est, qui s'accompagnent de menaces de démolitions de maisons dans la zone de Sliwan qui touche la vieille ville, et d'avis d'expulsion contre les familles al-Rawi et

Hanou. Comme l'a dit M. Bill Rammell, le Ministre britannique pour le Moyen-Orient, le 21 mars :

« Ces avis d'expulsion ne sont pas propices à la paix. Nous demandons au Gouvernement israélien de suspendre immédiatement ces avis d'expulsion. »

Les problèmes actuels que connaissent Gaza et la bande de Gaza soulignent la nécessité de relancer le processus de paix au Moyen-Orient. Nous nous félicitons des pourparlers récents tenus au Caire axés sur la réconciliation palestinienne, que nous considérons comme un pas sur la voie de la création de l'unité palestinienne nécessaire non seulement pour reconstruire Gaza, mais aussi pour tenir des élections et instaurer la paix. Le Président Abbas doit prendre la tête de ce processus qui est appuyé par la communauté internationale.

Nous attendons avec intérêt d'œuvrer avec le nouveau Gouvernement israélien à l'instauration d'une paix durable dans la région. Nous espérons que ce nouveau Gouvernement déclarera rapidement et fermement son intention de participer au processus de paix, sur la base de la solution de deux États et de l'Initiative de paix arabe. Nous croyons que c'est le seul moyen de parvenir à la paix et à la sécurité pour les Israéliens comme pour les Palestiniens.

Enfin, les problèmes du Liban ne sont toujours pas réglés, bien qu'il y ait eu certains progrès, comme l'a dit M. Pascoe. La poursuite des tirs de roquettes et des survols demeure une source de préoccupation. Nous exhortons toutes les parties à tout faire pour rester calmes et à avancer dans le règlement des questions en suspens, notamment le désarmement des milices, la sécurisation et la démarcation de la frontière, et le statut de Ghajar et de Chebaa.

M. Ripert (France) : Je voudrais en premier lieu remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques pour sa présentation, ainsi que l'Observateur permanent de la Palestine et l'Ambassadrice d'Israël pour leurs interventions. Je voudrais ensuite apporter mon plein soutien à la déclaration que prononcera tout à l'heure le Représentant permanent de la République tchèque au nom de l'Union européenne.

Il appartient aux États de la région à la communauté internationale de faire en sorte que la période actuelle de transition dans la région permette de poser les fondations de la paix au Proche-Orient.

Comme l'a souligné notre Président de la République, la paix est possible même si elle exigera des concessions douloureuses et un réel courage politique.

Je voudrais en aborder trois points principaux.

S'agissant de la situation à Gaza, la consolidation du cessez-le-feu, qui passe par la pleine mise en œuvre de la résolution 1860 (2009), reste la priorité. La résolution 1860 (2009) a posé les principaux paramètres d'un cessez-le-feu durable, notamment la réouverture des points de passage ou encore la mise en place de mécanismes permettant la fin de la contrebande d'armes. Nous soutenons à cet égard les efforts égyptiens et nous appelons l'ensemble des parties à avancer rapidement vers un accord.

La France et l'Union européenne sont déterminées à prendre toutes leurs responsabilités en appui à la mise en œuvre complète de la résolution. L'Union européenne s'est notamment dite prête à réactiver la Mission d'assistance aux frontières de l'Union européenne – EUBAM Rafah – dès que les conditions le permettront et à étudier la possibilité d'étendre son assistance à d'autres points de passage si la sécurité en est assurée.

La question de l'ouverture des points de passage est décisive pour améliorer la situation humanitaire et pour que la reconstruction de Gaza puisse être menée à bien. À cet égard, nous saluons la tenue de la conférence de Charm el-Cheikh et les promesses de contributions qui y ont été annoncées. Il est important que cette réunion concerne à la fois Gaza et l'ensemble de l'économie palestinienne. Cet effort, ainsi inscrit dans la continuité de la Conférence de Paris, permet de rappeler que l'Autorité palestinienne doit assurer la maîtrise et la supervision de toute entreprise de reconstruction.

Il n'y a pas de solution militaire à la crise à Gaza. Nous avons condamné à plusieurs reprises, et nous continuons à condamner, les tirs de roquettes contre Israël. Nous avons également condamné les opérations militaires terrestres israéliennes à Gaza et les bombardements par l'armée israélienne d'hôpitaux palestiniens et de bâtiments de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). La France rappelle que le droit international humanitaire doit être respecté en tout lieu, en toute circonstance et par toutes les parties au conflit. Dans ce contexte, nous avons soutenu la décision du Secrétaire général de l'ONU de créer une

commission d'enquête, et nous attendons que les conclusions en soient présentées au Conseil de sécurité.

Parallèlement aux efforts mentionnés ci-dessus, nous continuons d'appeler à la libération inconditionnelle et immédiate de Gilad Shalit. Nous appuyons la médiation égyptienne et nous suivons avec la plus grande attention les discussions en cours.

Mon deuxième point concerne les étapes qui doivent être franchies rapidement par les deux parties afin de mettre sur les bons rails le processus de paix.

Je voudrais souligner en premier lieu l'importance de la réconciliation inter-palestinienne. Les Palestiniens doivent pouvoir parler d'une seule voix. Il ne pourra en effet pas y avoir d'accord de paix avec une partie seulement du peuple palestinien, ni d'État palestinien viable sans Gaza. Alors que les pourparlers en vue d'une réconciliation inter-palestinienne se heurtent à de nombreuses difficultés, nous continuons à soutenir les efforts de médiation égyptiens. Nous espérons qu'un pas important pourra être franchi, notamment avec la perspective du sommet arabe de Doha, en direction de la réconciliation inter-palestinienne. Les pays de la région ont, bien entendu, un rôle important à jouer. Le moment venu, nous serons prêts à travailler avec un gouvernement d'union nationale qui respectera les principes fondamentaux du processus de paix et acceptera de reprendre les négociations avec Israël pour aboutir à la solution de deux États.

Nous continuons par ailleurs à apporter tout notre soutien à l'Initiative de paix arabe, qui doit constituer une base essentielle d'un règlement durable et global au Proche-Orient.

Nos attentes sont également fortes à l'égard des nouvelles autorités israéliennes. Malgré des appels répétés unanimes de la communauté internationale, les activités de colonisation se poursuivent. Une vague de démolitions de maisons habitées par des Palestiniens à Jérusalem-Est est venue s'y ajouter. Comme l'a rappelé notre Président de la République, la colonisation, en rendant plus difficile la perspective d'un État palestinien, ne contribue pas à la sécurité d'Israël mais, au contraire, accroît les dangers. Pour ne pas compromettre le processus de paix, le moment d'un geste fort d'Israël ne peut plus être repoussé. La colonisation doit être totalement gelée, conformément à tous les engagements pris depuis l'adoption de la Feuille de route.

Nous soutenons par ailleurs une reprise dès que possible des pourparlers entre Israël et la Syrie, dont l'aboutissement est indispensable pour une stabilisation de la région.

Les éléments que je viens d'évoquer détermineront, en cette période cruciale pour le Proche-Orient, les avancées vers la nécessaire reprise de négociations en vue de la création d'un État palestinien viable, sûr, indépendant et démocratique, vivant en paix aux côtés d'Israël dans des frontières sûres et reconnues. La paix doit être fondée sur le principe de l'échange de la terre contre la paix, sur les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et sur l'Initiative de paix arabe. La communauté internationale et ce Conseil ont un rôle à jouer dans ce sens. Tout en ayant la conviction que la paix se négociera d'abord entre Israéliens et Palestiniens, la France est déterminée à prendre ou à soutenir toute initiative utile.

Je voudrais, pour terminer, dire quelques mots de la situation au Liban. La France se félicite tout d'abord de la nomination, ce 24 mars, d'un ambassadeur de Syrie à Beyrouth, conformément à l'engagement pris par les chefs d'État syrien et libanais. Après l'établissement de relations diplomatiques, l'ouverture des ambassades et la nomination de l'Ambassadeur du Liban en Syrie, il s'agit d'une étape historique dans la normalisation entre les deux pays.

Les autorités françaises ont par ailleurs saisi l'occasion de la visite d'État que vient d'effectuer le Président Sleimane à Paris pour réitérer leur soutien au Liban et pour réitérer leur attachement à la mise en œuvre de l'accord de Doha, qui a permis aux Libanais de retrouver la voie du dialogue et de la réconciliation nationale. Mon pays forme à cet égard le vœu que les élections législatives du 7 juin se dérouleront dans la stabilité et le respect des règles démocratiques et permettront de consolider l'unité et l'indépendance du Liban, auxquelles nous sommes tous attachés.

Mon pays a par ailleurs salué la mise en place, le 1^{er} mars dernier, du Tribunal spécial pour le Liban, afin que l'impunité cesse et que la justice prévale enfin au Liban. Nous avons également rappelé l'importance que les États continuent à coopérer avec le Bureau du Procureur, comme le demande la résolution 1852 (2008) du Conseil de sécurité.

La France reste très attachée à la pleine mise en œuvre de toutes les résolutions du Conseil de sécurité,

en particulier la résolution 1701 (2006). Nous attachons, dans ce cadre, une attention particulière au renforcement de la coopération tripartite sous l'égide de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban sur le terrain, au désarmement des milices dans le cadre du dialogue national et au respect strict de l'embargo sur les armes ainsi qu'au règlement de la question de Ghajar. Le moment venu, des progrès sur la question de Chebaa seront nécessaires. Nous encourageons les travaux du Secrétaire général à cet effet, et nous invitons toutes les parties à s'engager dans un véritable processus diplomatique.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur la situation au Moyen-Orient. Je tiens également à remercier M. Pascoe pour son exposé. Nous sommes reconnaissants à l'Observateur permanent de la Palestine et au Représentant permanent d'Israël pour leurs déclarations.

Plus de deux mois se sont écoulés depuis les déclarations de cessez-le-feu unilatéral par les parties respectives, mais la situation à Gaza demeure une source de graves préoccupations. Nous demandons à toutes les parties de faire tout leur possible pour parvenir à un accord de cessez-le-feu durable et efficace et pour mettre en œuvre, dans son intégralité, la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité. La réouverture durable des points de passage et la prévention du trafic d'armes illicite sont des éléments essentiels à un véritable cessez-le-feu.

La situation humanitaire à Gaza demeure très grave. Soixante-cinq pour cent des Gazaouis vivent en dessous du seuil de pauvreté et 37 % vivent dans l'extrême pauvreté. Quarante mille personnes à Gaza n'ont toujours pas accès à l'eau par le réseau public. Nous devons nous rappeler qu'il n'y a pas beaucoup d'amélioration à Gaza. L'amélioration de l'accès aux articles humanitaires et l'ouverture des points de passage restent une priorité. Nous exhortons vivement Israël à faire plus d'efforts pour améliorer l'accès des articles et des travailleurs humanitaires à Gaza.

Dans le même temps, nous condamnons les tirs de roquettes sporadiques sur le territoire israélien au niveau des points de passage. Ils doivent cesser immédiatement. Ils compromettent la sécurité des citoyens israéliens, les efforts de reconstruction et le processus de paix.

Nous devons nous rendre compte à quel point il importe de mobiliser un appui international concerté aux besoins humanitaires et de reconstruction du peuple palestinien. Il est encourageant de constater que la conférence de Charm el-Cheikh, tenue au début du mois de mars, a réussi à mobiliser des ressources d'un montant supérieur à 4 milliards de dollars.

Pour sa part, le Japon s'est engagé à fournir une assistance de 200 millions de dollars aux Palestiniens et fournira de l'aide aux citoyens qui sont dans le besoin en temps voulu. Nous appuyons également le développement de l'économie palestinienne grâce à l'initiative « Couloir pour la paix et la prospérité ». Le but de cette initiative est d'aider à la création d'un État palestinien. Nous contribuons également d'une manière positive à la réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens.

La réconciliation palestinienne est de la plus haute importance pour véritablement reconstruire Gaza et pour que le processus de paix puisse avancer. Nous exhortons les dirigeants palestiniens à redoubler d'efforts pour parvenir à la réconciliation dès que possible. Le Japon continue d'appuyer le Président Abbas et l'Autorité palestinienne dans leurs efforts pour réunifier la Cisjordanie et Gaza.

Nous trouvons encourageants les efforts déployés par les dirigeants arabes pour créer un climat propice à l'avènement de la paix dans la région dans son ensemble. Nous sommes persuadés que le sommet de la Ligue des États arabes à Doha, au Qatar, renforcera la coopération entre les pays de la région. Dans le même temps, nous espérons que le futur Gouvernement israélien adhèrera à la solution prévoyant deux États et travaillera avec l'Autorité palestinienne pour relancer le processus de paix.

Nous reconnaissons que l'ONU, sous la direction du Secrétaire général, joue un rôle vital dans le territoire palestinien s'agissant tant de l'aide humanitaire que de la reconstruction. Nous tenons à féliciter une nouvelle fois le personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour le travail courageux qu'il accomplit en cette période difficile. Nous saluons également l'action que mènent les organismes des Nations Unies en appui aux efforts de reconstruction de l'Autorité palestinienne.

Les dégâts et les préjudices subis à l'UNRWA et dans d'autres installations de l'ONU ne sont pas acceptables, et de telles attaques ne devront plus se produire à l'avenir. Nous nous félicitons de l'intention du Secrétaire général de présenter au Conseil de sécurité les conclusions de la Commission d'enquête.

Nous nous attendons à que la situation politique évolue aussi bien du côté israélien que du côté palestinien. Il est essentiel que toutes les parties respectent les résolutions 1850 (2008) et 1860 (2009) du Conseil de sécurité et s'emploient à les mettre pleinement en œuvre. À cette fin, Israël doit geler ses activités de peuplement conformément aux principes figurant dans la Feuille de route.

Nous sommes fermement convaincus que l'on ne parviendra à la paix que par le dialogue, l'engagement politique et la négociation. Pour notre part, nous continuerons de nous efforcer d'avoir une influence positive sur le processus de paix au Moyen-Orient.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, pour son exposé détaillé sur la situation au Moyen-Orient. Nous nous félicitons également des déclarations faites par la Représentante permanente d'Israël et l'Observateur permanent de l'Autorité palestinienne.

Malgré l'adoption de la résolution 1860 (2009) et la cessation unilatérale des hostilités en Cisjordanie, un calme tendu règne au Moyen-Orient. La crise humanitaire provoquée par le conflit n'a pas été résolue et constitue toujours une menace pour la stabilité de la région. Aujourd'hui plus que jamais, il est impératif que tous les acteurs concernés réaffirment leur attachement au dialogue politique, au processus de paix et à la création d'un État palestinien vivant côte à côte avec Israël en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

La récente crise à Gaza a montré encore une fois que la voie des armes n'est pas la solution au conflit. Quelques semaines à peine après la cessation partielle des hostilités, nous constatons avec préoccupation que les tirs de roquettes depuis Gaza vers le sud d'Israël, la plus récente ayant eu lieu hier à Ashkelon, se poursuivent, tout comme les incursions aériennes des Forces de défense israéliennes à Gaza. Ma délégation condamne ces actes de violence et exhorte de nouveau toutes les parties prenantes à respecter, en toutes

circonstances, les dispositions du droit international humanitaire.

Outre ces événements, nous constatons que l'absence de réel progrès dans le dialogue intrapalestinien et le retard accusé dans la formation d'un nouveau Gouvernement israélien ont conduit à l'interruption temporaire du processus de paix.

Nous pensons également que la poursuite de la politique de démolition et de colonisation à Jérusalem-Est et en Cisjordanie compromet les négociations entre Israël et l'Autorité palestinienne et l'instauration d'une paix durable. Nous demandons donc à toutes les parties d'appliquer dès que possible les dispositions des résolutions 1850 (2008) et 1860 (2009) car elles contiennent les éléments nécessaires pour l'instauration d'un cessez-le-feu permanent et la reprise du dialogue. Nous devons rappeler ici que ce n'est que grâce à l'introduction d'un mécanisme de suivi qu'un cessez-le-feu durable sera possible et que l'on mettra un terme au trafic illicite d'armes vers la bande de Gaza, qui est un des principaux éléments déclencheurs de la crise récente. À cet égard, nous louons les efforts déployés par l'Égypte pour faciliter le dialogue entre les Palestiniens et jeter les bases d'un accord à Gaza, ainsi que les efforts déployés par la communauté internationale pour résoudre la crise humanitaire et commencer dès que possible les efforts de reconstruction.

Nous devons redoubler d'efforts pour progresser sur la base des accords conclus à Charm el-Cheikh au début du mois de mars. Les conclusions de la conférence sont encourageantes, puisqu'elles constituent le point de départ d'une approche à long terme visant à faire face à la crise humanitaire, en tenant compte des aspects fondamentaux, comme l'ouverture permanente de tous les postes frontière, l'appui à la reconstruction des infrastructures, le développement économique, social et environnemental durable de Gaza, et le renforcement de la gouvernance. Un tel effort collectif a permis d'obtenir des promesses de contributions dont le montant s'élève à près de 4,5 milliards de dollars. Nous sommes convaincus que ces promesses se traduiront par des faits concrets au bénéfice de la population civile et de la stabilité régionale.

Afin de participer à ces efforts, le Mexique versera une contribution au Programme mondial alimentaire, par le biais de l'Opération Survie à Gaza,

qui fournit des denrées alimentaires aux personnes touchées par le conflit et favoriser l'assiduité scolaire des enfants. De la même manière, nous continuerons à contribuer activement aux travaux de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui ont été réalisés de manière exemplaire pendant le récent conflit.

Ma délégation est préoccupée par le fait que le travail accompli par le personnel humanitaire continue d'être gêné, en particulier en ce qui concerne l'accès de l'aide humanitaire et du matériel pour la reconstruction de Gaza. Dans certains cas, il s'agit de mesures qui constituent des violations évidentes du droit international humanitaire. À cet égard, nous voudrions rappeler l'importance que revêt le respect des dispositions de la résolution 1502 (2003), relative à l'obligation de toutes les parties à un conflit armé de respecter pleinement les règles et principes du droit international relatifs à la protection du personnel humanitaire ainsi que du personnel des Nations Unies et du personnel associé, en particulier le droit international humanitaire, les droits de l'homme et le droit des réfugiés.

À cet égard, nous saluons la décision du Secrétaire général de créer une Commission d'enquête pour faire la lumière sur les attaques menées contre les installations des Nations Unies à Gaza. Nous serons attentifs aux résultats de l'enquête de cette Commission et aux mesures qui doivent être prises pour prévenir ce type d'incidents. De même, nous encourageons le Gouvernement israélien à appuyer les enquêtes actuellement en cours, entreprises sur sa propre initiative, sur de possibles violations du droit international humanitaire pendant les opérations militaires à Gaza. De la même manière, nous espérons qu'une enquête sera menée sur les violations présumées des droits de l'homme commises par le Hamas.

Demain sera célébré le trentième anniversaire de la signature de l'accord de paix historique entre Israël et l'Égypte. Pour que ce modèle se reproduise dans la région, il est nécessaire de réaliser trois objectifs. Premièrement, les négociations entre Israël et l'Autorité palestinienne doivent reprendre, avec un attachement résolu des parties à un dialogue constructif et sans condition préalable. Dans le contexte actuel, la réalisation de cet objectif dépend des progrès du dialogue entre les Palestiniens, ainsi que de la volonté du nouveau Gouvernement israélien d'appuyer le

processus de paix. Les récentes déclarations, faites hier, du futur Premier Ministre à cet égard nous paraissent encourageantes.

Deuxièmement, Israël et le Liban doivent rester attachés aux dispositions de la résolution 1701 (2006), et la normalisation des relations entre le Liban et la Syrie doit se poursuivre. À cet égard, nous sommes heureux de constater que, jusqu'à présent, et à la suite de l'accord de Doha signé au mois de mai 2008, le calme a régné au Liban dans le cadre de la préparation des élections parlementaires de juin prochain. Toutefois, nous regrettons les incidents qui se sont produits pendant la commémoration du meurtre du Premier Ministre Rafik Hariri, ainsi que la nouvelle tragédie du récent meurtre de Kamal Medhat, dirigeant de l'Organisation pour la libération de la Palestine au Liban.

Troisièmement, il faut rétablir les contacts indirects entre Israël et la République arabe syrienne, dans lesquels la Turquie a joué un rôle central par le passé. Notamment, les démarches des Envoyés spéciaux nommés par le Président des États-Unis d'Amérique permettront également de faire des progrès dans ce domaine.

Pour terminer, je réaffirme la détermination de ma délégation à continuer d'appuyer les mesures prises par le Conseil de sécurité et les États intéressés pour atteindre ces objectifs, en privilégiant à tout moment la contribution des Nations Unies, avec la conviction que la stabilité et la sécurité au Moyen-Orient résulteront du dialogue et de la négociation, et non de l'emploi de la force.

M. Wolff (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, pour commencer, permettez-moi de remercier le Secrétaire général adjoint Lynn Pascoe pour son exposé et de souhaiter la bienvenue au Représentant permanent d'Israël et au représentant de l'Autorité palestinienne.

Le Secrétaire général adjoint nous a beaucoup donné à réfléchir, et je voudrais, pour commencer, évoquer la situation humanitaire à Gaza. Les États-Unis d'Amérique sont profondément attachés à soulager les souffrances immédiates de sa population. Nous sommes également déterminés à travailler de manière énergique à instaurer une paix durable qui assure un avenir stable et prospère tant pour les Israéliens que les Palestiniens. Notre réponse aux besoins urgents de Gaza, cependant, ne saurait être

distincte de nos plus vastes efforts à long terme visant à instaurer une paix globale.

À ce jour, mon gouvernement a versé plus de 66 millions de dollars pour fournir nourriture, eau, soins médicaux et abris au peuple de Gaza. Lors de la conférence des donateurs du 2 mars dernier à Charm el-Cheikh, la Secrétaire d'État Clinton a annoncé notre intention d'appuyer l'Autorité palestinienne et le relèvement de Gaza grâce à une aide pouvant aller jusqu'à la somme de 900 millions de dollars. Cette promesse de contribution, conçue en coordination avec l'Autorité palestinienne et qui doit être soumise au Congrès des États-Unis d'Amérique, fournira une aide au peuple de Gaza et favorisera le développement de la Cisjordanie.

Les États-Unis d'Amérique travaillent avec le Président Abbas et l'Autorité palestinienne à répondre aux besoins essentiels à Gaza – humanitaires, budgétaires, sécuritaires et de développement des infrastructures. Le soutien budgétaire direct de l'Autorité palestinienne est l'un des moyens les plus rapides de répondre à ces besoins : par exemple, l'Autorité palestinienne dépense plus de 50 % de son budget national à Gaza, et le personnel de l'Autorité palestinienne dans les hôpitaux et les écoles de Gaza continue à fournir des services essentiels au peuple de Gaza dans des conditions souvent très difficiles.

Par notre aide et notre appui à l'Autorité palestinienne, nous visons à favoriser les conditions dans lesquelles un État palestinien peut voir le jour, un État en paix avec Israël et ses voisins et responsable envers son peuple, un État dont les Palestiniens partout dans le monde pourront être fiers. C'est l'État palestinien que nous imaginons tous et que nous avons tous l'obligation d'aider à créer.

Nous sommes quotidiennement en contact avec le Gouvernement israélien au sujet du volume et de la nature des fournitures humanitaires et des agents humanitaires qui entrent à Gaza. Nous encourageons Israël à faciliter l'entrée d'articles humanitaires dans Gaza et à assouplir les restrictions pour ce qui concerne les produits de première nécessité, notamment le matériel de construction essentiel. En tant qu'élément d'un cessez-le-feu durable, les postes frontières de Gaza doivent être ouverts pour permettre un flux massif de l'aide et du commerce, sous un régime de contrôle approprié exercé de manière conjointe par la communauté internationale et par

l'Autorité palestinienne. Nous partageons également la préoccupation d'Israël concernant le destin du caporal Gilad Shalit et insistons pour sa libération immédiate.

Je souhaite également remercier chaleureusement le Président Moubarak et le Gouvernement égyptien pour leur persistance à favoriser un cessez-le-feu durable à Gaza et dans le sud d'Israël, et pour avoir accueilli les pourparlers de la réconciliation palestinienne. Les États-Unis d'Amérique apprécient hautement la manière dont l'Égypte dirige de telles actions dans la région et son appui à la paix. Nous appuyons ses efforts en vue de former un gouvernement d'unité palestinien qui puisse contribuer véritablement à la paix et réaliser les aspirations légitimes du peuple palestinien à un État indépendant et viable en reconnaissant Israël, en renonçant à la violence et en acceptant des obligations et accords précédents, notamment la Feuille de route.

La contrebande d'armes dans Gaza et les tirs continus de roquettes par le Hamas représentent une menace grave et immédiate pour la paix et la sécurité régionales, mettant en danger des vies innocentes et menaçant de déclencher un nouveau cycle de violences mortelles. Œuvrant avec ses partenaires dans la région et au-delà, les États-Unis sont déterminés à avancer rapidement grâce à de nouveaux mécanismes destinés à mettre fin au trafic d'armes.

Nous nous félicitons du programme d'action convenu à Londres le 13 mars par neuf nations : l'Allemagne, le Canada, le Danemark, les États-Unis, la France, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Conformément aux résolutions existantes du Conseil de sécurité, ainsi qu'aux conventions et régimes de lutte contre le terrorisme et de non-prolifération, cette initiative renforcera la capacité de la communauté internationale d'appuyer un cessez-le-feu durable. Elle procure un cadre global pour un renforcement de la coopération, un partage des informations et des renseignements, un engagement diplomatique et des activités militaires et d'imposition de la loi. Les pays participants se rencontreront régulièrement et ont convenu que cette initiative sera ouverte aux autres pays souhaitant s'y associer.

La politique des États-Unis consiste à agir rapidement pour rechercher une paix durable entre Israël et les Palestiniens. Avec l'Envoyé spécial Mitchell à la direction de nos efforts, nous sommes attachés à une diplomatie déterminée et vigoureuse.

Mais une paix durable exige plus qu'un cessez-le-feu. Nous exhortons toutes les parties à respecter leurs obligations en relation avec la Feuille de route et à s'abstenir de toutes activités qui ne contribuent pas à la cause de la paix au Moyen-Orient.

Nous avons dit clairement à Israël que ses activités de colonisation étaient gênantes, et nous appelons Israël à démanteler les avant-postes créés depuis mars 2001. Nous appelons également les États arabes à tendre la main à Israël, faisant fond sur l'Initiative de paix arabe, et à montrer tant par leurs paroles que par leurs actes qu'Israël occupe une place permanente et sûre dans la région. Les États-Unis agiront pour appuyer les parties dans leurs progrès vers une paix globale entre Israël et tous ses voisins, qui respecte la place qui revient de droit à Israël dans la communauté des nations et comprend deux États – Israël et la Palestine vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Le Président Obama, la Secrétaire d'État Clinton et l'Ambassadeur Rice ont fait part de leur désir de forger un engagement de principe et durable au Moyen-Orient. Comme l'a dit le Président Obama, les États-Unis ont l'intention de continuer à travailler avec tous les pays de la région, y compris la Syrie. Le 7 mars, les responsables américains se sont rendus à Damas pour faire fond sur les débats tenus précédemment à Washington. Nous espérons que la Syrie jouera un rôle constructif dans la région en appuyant notamment la réconciliation palestinienne sur la base des engagements souscrits par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), un Iraq sûr et stable, des élections parlementaires libres et équitables au Liban.

Avant de terminer, permettez-moi de soulever quelques points essentiels sur la situation au Liban. Il est regrettable qu'ils soient également liés à la constante menace de violence. Les États-Unis condamnent l'attaque de lundi qui a causé la mort de Kamal Medhat, conseiller du représentant de l'OLP au Liban, et de ses gardes du corps. Nous appelons toutes les parties à respecter la primauté du droit et à renoncer à l'usage de la violence. Mon gouvernement appuie le Gouvernement libanais dans ses efforts pour instaurer la sécurité et faire en sorte que les responsables de cette attaque soient traduits en justice.

Nous demeurons d'autre part particulièrement préoccupés par les efforts continus du Hezbollah pour se réarmer. Au Liban tout comme à Gaza, la contrebande

des armes pose une menace continue pour la paix et la sécurité dans la région. Les civils libanais ne jouiront d'une véritable sécurité que lorsque le Hezbollah, le Front populaire pour la libération de la Palestine-Commandement Général, le Fatah al-Intifadah et d'autres milices seront désarmés. Le Gouvernement libanais doit être la seule autorité militaire dans ce pays. Les États-Unis continuent d'inciter toutes les parties à appuyer la tenue d'élections parlementaires libres, équitables et transparentes au Liban, exempte de toute violence politique. La forme et la composition du prochain Gouvernement libanais doit être déterminée par les Libanais eux-mêmes, pour le Liban et sans ingérence étrangère.

Enfin, nous sommes encouragés par l'ouverture, le 1^{er} mars, du Tribunal spécial pour le Liban à La Haye, et nous sommes convaincus que le Tribunal traduira en justice ceux qui ont financé, planifié et commis les assassinats de l'ancien Premier Ministre Rafic Hariri et d'autres personnes. La création du Tribunal a témoigné de la détermination commune du Liban et de la communauté internationale de mettre fin à une ère d'impunité pour les assassinats politiques au Liban. Les États-Unis continueront d'appuyer le Tribunal, et nous encourageons tous ceux qui sont attachés à la promotion de la justice au Liban à le faire également.

M. Jurica (Croatie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de commencer par souhaiter la bienvenue au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques Pascoe et à le remercier de nous avoir présenté une analyse des défis à relever actuellement par le Moyen-Orient. Je voudrais également saluer la présence de l'Ambassadeur israélien et du représentant de l'Autorité palestinienne.

Au lendemain des violences à Gaza, deux priorités méritent notre attention continue : répondre aux besoins humanitaires et de reconstruction de Gaza tout en préservant les conditions actuelles qui permettent au processus de paix revitalisé de se poursuivre aussi rapidement que possible. Gaza fait face à un énorme problème en matière de reconstruction. Nous reconnaissons qu'il demeure nécessaire de fournir et de distribuer sans entrave l'aide humanitaire et le matériel de reconstruction.

Permettez-moi d'insister sur notre gratitude pour le travail réalisé par les agences de l'ONU et leur personnel sur le terrain, qui continuent de travailler dans des conditions très difficiles. Nous espérons que

toutes les parties agiront de manière responsable afin de faciliter l'accès humanitaire et le travail des agences de l'ONU. Toutefois, il n'est pas acceptable de détourner et d'instrumentaliser l'aide.

Nous sommes encouragés par l'issue de la récente conférence de Charm el-Cheikh, qui a aidé à recueillir un appui financier indispensable pour le relèvement et la reconstruction urgents de Gaza et a envoyé un fort message de solidarité internationale avec la population de Gaza. Si les annonces ont excédé nos espoirs, l'opérationnalisation de l'aide reste un défi. Pour qu'il ait un impact concret sur la vie quotidienne des plus démunis, nous espérons que le Plan national palestinien de reconstruction et de relèvement rapide de Gaza sera rapidement mis en œuvre sous l'égide de l'Autorité palestinienne nationale. Il est nécessaire non seulement pour améliorer l'économie mais également pour aider la société palestinienne à panser ses plaies.

La Croatie demeure convaincue que la pleine mise en œuvre de la résolution 1860 (2009) demeure essentielle pour éviter des schémas de comportement comme ceux qui ont mené à la violence récente. Parallèlement à l'aide et au relèvement humanitaire, il importe d'instaurer un cessez-le-feu prolongé. Compte tenu du calme précaire qui règne à Gaza, nous condamnons toutes les tentatives de déclencher de nouvelles violences en lançant des roquettes sur Israël tandis que des efforts sont menés pour instaurer un cessez-le-feu durable. S'il doit y avoir un cessez-le-feu crédible et durable, il importe de mettre fin aux capacités du Hamas et des autres groupes militants de lancer des attaques à la roquette contre Israël. De même, les arrangements prévus pour la réouverture durable des points de passage doivent aussi être mis en place. La résolution 1860 (2009) est claire à ce sujet.

La Croatie se félicite de la détermination active et dévouée de l'Égypte à établir les conditions d'un cessez-le-feu durable, ainsi que de ses efforts pour instaurer une réconciliation entre les Palestiniens, en vue notamment d'assurer le relèvement et la stabilité à long terme de Gaza. Nous regrettons qu'un accord rapide en vue de libérer le caporal israélien capturé Gilad Shalit n'ait pas été conclu.

Les hostilités militaires récentes à Gaza ne font que mettre en lumière la nécessité de continuer à œuvrer à une solution politique et à une paix durable au Moyen-Orient sur la base d'une solution prévoyant

deux États. Nous comprenons que le présent est assiégé par les défis à relever, compte tenu des incertitudes politiques dans les deux parties israélienne et palestinienne. Cela rend encore plus important que la communauté internationale, y compris ce Conseil ainsi qu'un Quatuor actif, continuent d'être guidés par les objectifs réaffirmés dans la résolution 1850 (2008) et encouragent la poursuite des négociations et dissuadent les parties de toute mesure de nature à éroder la confiance. Nous sommes encouragés par l'engagement rapide du nouveau Gouvernement américain. Nous attendons avec intérêt le prochain sommet de la Ligue des États arabes pour faire avancer la réconciliation entre les Palestiniens, étape qui fera avancer les efforts de paix en général.

Concernant le Liban, permettez-moi d'exprimer notre satisfaction que le climat politique et sécuritaire se soit amélioré dans ce pays, s'il reste encore fragile. Nous déplorons toutes les tentatives faites pour ruiner l'atmosphère de calme qui règne, notamment l'attaque terroriste dirigée cette semaine contre M. Kamal Medhat. Les élections de juin ne seront pas seulement un test clef, mais aussi une occasion de consolider la stabilité et l'ordre constitutionnel au Liban. Nous sommes encouragés par les améliorations intervenues dans les relations entre le Liban et la Syrie, qui se produisent à un moment critique, et nous nous attendons à ce qu'elles se traduisent par de nouvelles mesures tangibles vers la normalisation.

Les faits nouveaux sur le plan régional et le soutien des dirigeants de la région à la paix demeurent un aspect essentiel du panorama d'ensemble et influenceront inévitablement sur les efforts visant à instaurer une paix générale reposant sur la solution des deux États et sur l'Initiative de paix arabe.

Le Président (*parle en arabe*): Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Jamahiriya arabe libyenne.

Tout d'abord, je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint Pascoe de son exposé.

Je tiens à noter que le processus de paix au Moyen-Orient est en recul continu. La paix est impossible du fait des pratiques illégales et inhumaines d'Israël sur plusieurs plans. Il s'agit des blocus, des assassinats, de la construction de colonies, des confiscations de terres, des démolitions de maisons, de l'érection de barrières et de la détention de 11 000 Palestiniens, parmi lesquels des femmes et des

enfants, en captivité non pour des milliers de jours, mais pour des milliers de mois.

Depuis le milieu de 2007, les autorités d'occupation israéliennes ont imposé un blocus qui étouffe la bande de Gaza. Les Palestiniens vivent dans des conditions très déprimante, que la communauté internationale observe avec un silence fort embarrassant. Israël a déchaîné une guerre contre les résidents de Gaza quand ils ont manifesté de la lassitude sous l'effet de la faim et du blocus. Malgré tout ce qui a transpiré, les autorités israéliennes poursuivent leur blocus, opposant des obstacles aux efforts de médiation, se désistant de leurs obligations et changeant les conditions posées. Tout cela entre dans le cadre d'un effort pour perpétuer le siège malgré l'adoption de la résolution 1860 (2009) et les appels du Secrétaire général et de nombreuses organisations internationales, régionales et de la société civile.

La Puissance occupante a commis de graves atrocités dans les territoires palestiniens occupés, en particulier dans la bande de Gaza. Beaucoup de ces violations s'élèvent jusqu'au niveau de crimes de guerre et du génocide selon le droit international et le droit humanitaire international. Ce point a été confirmé par de nombreuses personnalités internationales éminentes, dont les 16 personnalités qui ont adressé une lettre commune au Secrétaire général et aux membres du Conseil de sécurité. Les rapports de M. Richard Falk, Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés, d'Amnesty International et de Human Rights Watch ont tous demandé que des enquêtes soient menées sur les crimes commis à Gaza. En outre, la Croix-Rouge a condamné le ciblage d'équipes médicales et le fait qu'on l'a empêchée d'atteindre les blessés.

Tout cela a été confirmé par les rapports de témoins oculaires et par les articles dramatiques publiés le 22 mars 2009 dans *The New York Times* et *Haaretz*, qui comprenaient des récits de témoins, des documents et une information sur les crimes de guerre et les autres actes commis à Gaza par des soldats israéliens agissant sur des ordres venus de très haut qui les appelaient à utiliser des bombes à phosphore, à cibler ambulances et civils sans défense et à dévaster les maisons d'habitation. Ces rapports incluaient aussi la déclaration du chef d'une unité militaire qui a délibérément tué une Palestinienne et ses deux fils avec une arme automatique, aussi bien que le récit de

l'assassinat d'une vieille femme qui traversait une rue sans menacer en rien les forces d'occupation israéliennes. La presse a aussi fait état de déclarations selon lesquelles, en dépit des affirmations de l'armée israélienne, des pilotes ont délibérément et sans préavis ciblé des habitations civiles.

Il ressort clairement du témoignage de soldats israéliens que les ordres reçus leur disaient essentiellement de ne se préoccuper en rien de la vie des civils palestiniens. Un officier israélien a également affirmé que de tels ordres ne pouvaient avoir été délivrés par un chef subalterne sur le terrain, mais devaient plutôt venir des plus hautes sphères de l'armée israélienne. Un soldat israélien aurait dit :

« le commandement porte la responsabilité de donner de tels ordres et il essaie de manipuler les faits et de prétendre qu'il s'agit d'incidents isolés. En fait, les choses vont beaucoup plus loin ».

En outre, les soldats israéliens ont reconnu avoir tué des centaines de femmes et d'enfants qui agitaient des drapeaux blancs, sachant fort bien que c'étaient des civils qui ne représentaient aucune menace pour eux. Ils ont confirmé aussi avoir agi en fonction d'ordres venus de haut. *Haaretz* a aussi publié cette information.

La communauté internationale doit mettre un terme aux souffrances du peuple palestinien assiégé à Gaza. Elle ne doit pas permettre que la Puissance occupante continue de tenir les habitants de Gaza en otage. La levée du siège ne doit être liée à aucun autre problème, car le siège constitue une violation du droit international, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, du droit humanitaire international, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, de la quatrième Convention de Genève et de nombreux autres instruments.

La perpétuation du siège représente un chantage à l'égard des assiégés qui, en attendant, sont privés de nourriture, de médicaments et d'abris. Les autorités israéliennes doivent aussi assumer la responsabilité de la reconstruction de Gaza et s'abstenir d'en faire un instrument de chantage politique au détriment des sinistrés dont la demeure a été détruite.

La situation en Cisjordanie est non moins grave que dans la bande de Gaza. Un crime de type différent y est commis, à savoir une épuration ethnique des Palestiniens au moyen d'une campagne systématique

de démolition de leurs maisons, des obstacles mise à leur reconstruction et de la confiscation de terres due à l'implantation de colonies.

Cette campagne vicieuse est centrée en particulier sur la ville de Jérusalem, comme l'a confirmé un rapport spécial du Chef de la mission de l'Union européenne à Jérusalem-Est publié dans *The Guardian*. Il décrit le processus par lequel Israël démolit les maisons arabes et empêche leurs habitants de reconstruire ou même d'avoir accès à leur propriété. Cela non seulement entrave le processus de paix, mais aussi élimine toute chance de créer un État palestinien indépendant.

Nous réaffirmons que le point de vue partial et préconçu de certains membres du Conseil a seulement servi à encourager les activités de colonisation israéliennes. En outre, le mouvement israélien Peace Now, qui surveille les activités de colonisation dans les territoires palestiniens occupés, a affirmé que les autorités israéliennes prévoient de construire plus de 733 000 logements en Cisjordanie. Sur ce chiffre, 15 000 ont déjà été approuvés. Si le reste l'est aussi, le nombre total de colons atteindrait le double du nombre actuel.

Qui plus est, les autorités israéliennes ont annoncé que 1 700 demeures étaient démolies à Jérusalem-Est cette année seulement. Cela signifie que 17 000 civils seront délibérément déplacés. En outre, 35 avant-postes ont été établis dans d'autres secteurs. Plusieurs maisons ont aussi été démolies dans le quartier historique Selwan de Jérusalem-Est pour construire un parc public, ce qui entraîne le déplacement de 500 civils palestiniens. Ceci va à l'encontre des affirmations des autorités israéliennes qui cherchent à dépeindre ce qui se passe à Jérusalem comme un acte isolé commis par des groupes extrémistes, alors qu'en réalité le Gouvernement israélien est responsable des actes qui prennent pour cible la vieille ville de Jérusalem et de sa judaïsation en violation du droit international, des résolutions du Conseil de sécurité et de ses obligations en vertu de la Feuille de route.

Les pratiques du Gouvernement israélien démontrent que la seule politique et la seule position ferme adoptées par Israël au cours des six dernières décennies ont été caractérisées par son refus de chercher la paix, la poursuite de l'expansion des colonies de peuplement dans les territoires palestiniens

occupés et ses tentatives de terroriser et d'humilier le peuple palestinien et de le faire plier. Ces pratiques montrent bien que ceux qui dirigent Israël ne sont rien d'autre qu'une bande de criminels et que les organisations et les États de la communauté internationale doivent faire clairement connaître leur position sur les crimes commis par Israël contre le peuple palestinien. Faute de quoi, ils doivent être considérés comme complices de ces crimes et comme étant des coconspirateurs contre le peuple palestinien occupé.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de l'Égypte.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, de son exposé excellent et fort utile sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, que le Conseil examine aujourd'hui afin d'imprimer la dynamique internationale nécessaire pour parvenir à un règlement pacifique du conflit israélo-arabe, fondé sur la fin de l'occupation illégale par Israël des territoires palestiniens, syriens et libanais depuis 1967 et la création d'un État palestinien indépendant et viable.

Ce débat a lieu à un moment critique où nous sommes tourmentés par l'incertitude à propos de l'avenir de la paix sur la voie des négociations avec la Palestine et des perspectives de règlement pacifique fondé sur la solution des deux États, que le Conseil de sécurité a souvent appelé de ses vœux et a fermement établi par ses résolutions successives, la plus récente étant la résolution 1850 (2008), et alors que la Puissance occupante poursuit ses pratiques, notamment les activités de peuplement illégales en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, la poursuite du siège de la bande de Gaza, et continue de priver la population civile de conditions de vie décentes.

La situation dans le territoire palestinien occupé reste extrêmement explosive, et le fait que la communauté internationale ait été incapable d'intervenir pour protéger les Palestiniens sous occupation aggrave davantage la situation. La population civile palestinienne de la bande de Gaza s'efforce de faire face à la catastrophe humanitaire que lui a infligée l'agression militaire israélienne et le siège qui dure depuis 20 mois, tandis que la population palestinienne en Cisjordanie continue également de souffrir du fait des

autres graves violations du droit international et du droit international humanitaire, en particulier la quatrième Convention de Genève, par Israël. La Puissance occupante continue de ne pas respecter l'obligation qui lui incombe, en vertu de la Feuille de route, de geler les activités de peuplement et continue de faire fi des appels répétés de la communauté internationale lui demandant de mettre fin à la construction et à l'expansion des colonies de peuplement, ainsi qu'à la construction du mur de séparation illégal qui traverse la Cisjordanie, en particulier à Jérusalem-Est et ses alentours. La construction de ce mur a pour but de changer le statut juridique, la nature politique et la composition démographique de la ville avant le début des négociations sur le statut final.

Le danger que représente cette colonisation ne se limite pas à de simples violations du droit international, des résolutions de l'ONU et des obligations israéliennes en vertu de la Feuille de route; elle risque également d'attiser les tensions et la violence, notamment étant donné que les terres palestiniennes confisquées dans les quartiers arabes de Cheikh Jarrah et d'Al-Boustan sont proches de lieux saints musulmans, en plus du danger avéré de violence des colons qui s'attaquent à la population palestinienne désarmée sous la protection des forces d'occupation.

Parallèlement, la Puissance occupante utilise la force militaire pour priver la population palestinienne de Jérusalem-Est de son droit légitime de célébrer leur ville en tant que Capitale de la culture arabe pour 2009, et continue de procéder à des excavations illégales à l'intérieur et autour de la ville, menaçant le caractère sacré de ces lieux saints musulmans et chrétiens et violant leur statut de Sites du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le bâtiment de la mosquée Al-Aqsa est menacé du fait des excavations illégales qui ont lieu à Bab al-Maghariba, Salwan et Ma'man Allah, le cimetière musulman historique, dans le but de judaïser la ville sainte et de porter atteinte à l'unité des territoires de la Cisjordanie en les découpant en cantons isolés, sapant ainsi les chances de parvenir à la solution des deux États et menaçant fondamentalement la paix et la sécurité régionales.

La grave crise humanitaire actuelle causée par les opérations militaires israéliennes dans la bande de Gaza, l'absence d'un cessez-le-feu durable et l'incapacité de maintenir un calme durable et d'assurer l'ouverture durable des points de passage sur la base de l'Accord sur les déplacements et l'accès de 2005, tel

que cela est réaffirmé dans la résolution 1860 (2009), aggravent la situation. L'Égypte cherche à assurer l'application intégrale de la résolution 1860 (2009) et de la résolution ES-10/18 adoptée à la reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, et elle a intensifié ses efforts et ses contacts pour parvenir au calme, instaurer un cessez-le-feu durable et ouvrir les points de passage à Gaza, et conclure en même temps un accord sur la libération des prisonniers et des détenus palestiniens.

L'Égypte redouble également d'efforts pour parvenir à la réconciliation nationale palestinienne afin que soit formé un nouveau Gouvernement d'unité palestinien sous la direction du Président Mahmoud Abbas, fondé sur les engagements pris par l'Organisation de libération de la Palestine en faveur du processus de paix, et pour ouvrir la voie à la reconstruction immédiate de la bande de Gaza, qui, comme la résolution 1860 (2009) le souligne, fait partie intégrante du territoire palestinien occupé depuis 1967 et fera partie de l'État palestinien.

À cet égard, l'Égypte qui a accueilli la Conférence internationale sur le soutien à l'économie palestinienne pour la reconstruction de la bande de Gaza au début du mois demande à nouveau à Israël d'assurer la réouverture immédiate, sans conditions et durable de ses points de passage avec la bande de Gaza afin de permettre l'entrée à Gaza des personnes, des biens et des matériaux nécessaires à la reconstruction, de mettre un terme à la crise humanitaire qui ne cesse de s'aggraver, et de reconstruire ce qui a été détruit.

Il ne fait aucun doute que pour que justice soit faite, les conclusions des enquêtes sur les violations perpétrées par Israël pendant les récentes opérations militaires dans la bande de Gaza doivent être gérées avec compétence. À cet égard, nous attendons avec intérêt les conclusions de la Commission d'enquête qui a été envoyée par le Secrétaire général dans la bande de Gaza pour enquêter sur les morts et les blessés enregistrés parmi le personnel de l'ONU et les dégâts causés aux bâtiments de l'ONU pendant l'agression israélienne. Nous attendons également avec intérêt les conclusions des enquêtes sur ces incidents menées par la commission créée à cette fin par le Conseil des droits de l'homme et par la mission internationale d'établissement des faits créée par la Ligue des États arabes. Il ne fait aucun doute que ces enquêtes feront toute la lumière et apporteront des clarifications sur ces faits qui sont survenus en violation du droit

international et du droit international humanitaire. Par conséquent, la communauté internationale et en particulier le Conseil de sécurité se verront dans l'obligation d'examiner véritablement ces incidents.

Dans le cadre de l'examen du conflit au Moyen-Orient, nous ne saurions accorder aucune place ou passer outre à l'application de la résolution 1701 (2006) sur le Liban. L'Égypte est gravement préoccupée par le fait que la résolution 1701 (2006) n'a pas été appliquée dans son intégralité, car Israël continue d'occuper la partie libanaise du village de Ghajar, ne coopère pas avec les efforts du Secrétaire général pour régler la situation dans la zone des fermes de Chebaa et continue de violer l'espace aérien et les eaux territoriales du Liban. Cette attitude est une source de tensions que le Conseil de sécurité doit examiner dans le cadre de ses efforts pour instaurer la stabilité au Moyen-Orient.

La communauté internationale a des obligations explicites concernant le maintien de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient. On ne peut se dérober à l'obligation de respecter et de faire respecter le droit international et le droit international humanitaire en toutes circonstances. La situation dans les territoires arabes occupés ne doit pas être une exception. L'Égypte pense que le Conseil de sécurité doit intensifier ses efforts pour remédier, dans tous ses aspects, à la grave situation qui prévaut dans le territoire palestinien occupé de manière à contraindre la Puissance occupante à cesser ses violations et à respecter les obligations qui lui incombent en vertu du droit international et des résolutions adoptées par le Conseil, car c'est la seule manière véritable d'instaurer un climat propice à la paix véritable.

L'Égypte est aussi sensible à la manière efficace avec laquelle les États-Unis, sous leur nouvelle administration, abordent la question de la paix au Moyen-Orient et du règlement pacifique de la question palestinienne fondé sur la solution prévoyant deux États, le principe de l'échange de la terre contre la paix, les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003) et 1850 (2008) du Conseil de sécurité et l'Initiative de paix arabe, qui constituent le cadre global permettant d'aboutir à une solution définitive. Cela permettrait le retour sur la voie de la paix et aboutirait à la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est comme capitale, et à la fin de l'occupation israélienne des territoires syrien

et libanais. Nous espérons que ces efforts mèneront à un règlement d'ensemble.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liban.

M. Salam (Liban) (*parle en arabe*) : Je voudrais, tout d'abord, remercier M. Pascoe pour son exposé détaillé.

Il y a tant de crimes de guerre commis contre Gaza et ses résidents dont Israël est responsable. Parmi les preuves irréfutables de cela, il y a le nombre de victimes civiles, les hôpitaux pris pour cible, les écoles et les biens détruits, et le témoignage récent des soldats israéliens qui ont commis des atrocités dans cette guerre, sur laquelle plusieurs organes et organisations non gouvernementales ont publié des rapports solidement étayés, comme l'a indiqué M. Pascoe. J'y reviendrai.

Toutes ces actions constituent des violations graves du droit international humanitaire – les normes qui régissent la conduite durant la guerre et ses résultats, y compris l'occupation. Pire encore, Israël a essentiellement violé les dispositions du droit international, qui régit les conditions du recours à la force, en arguant toujours que la Charte des Nations Unies, en particulier l'Article 51, confère aux États Membres le droit de légitime défense en cas d'agression armée jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales. L'Article 51 étant une exception à la règle générale énoncée au paragraphe 4 de l'Article 2, qui interdit le recours à la menace ou à l'emploi de la force, nous devons interpréter l'Article 51 au sens le plus étroit. Allant à l'encontre de cela, tout au long de son histoire Israël a essayé de dissimuler ses actes d'agression en arguant que l'Article 51 les justifie.

Je tiens à rappeler que, ces dernières années, chaque fois qu'il y a eu une détérioration de la situation en matière de sécurité à Gaza, Israël a inondé le Conseil d'une série de lettres, comme tout récemment au début de ce mois, dans lesquelles il revendique son droit de légitime défense. Certes, Israël a retiré ses troupes de la bande de Gaza en 2005, mais il en contrôle toujours complètement les frontières terrestres et maritimes et l'espace aérien. Ainsi, au sens du droit international, Gaza demeure un territoire occupé.

Il va sans dire que le droit de légitime défense invoqué par Israël pour justifier son recours à la force

va à l'encontre de la réalité de l'occupation. C'est l'avis que la Cour internationale de Justice a émis dans l'affaire concernant le statut du mur de séparation. La Cour a répondu à l'argument du droit de légitime défense avancé par Israël en disant que le droit ne saurait couvrir aussi les menaces émanant de l'intérieur, plutôt que de l'extérieur, des zones qui sont sous contrôle.

Le droit de légitime défense exige aussi l'existence de la nécessité et de la parité. Les deux conditions n'ont jamais été remplies chaque fois qu'Israël a eu recours à la force, comme l'a indiqué le Secrétaire général, qui a maintes fois condamné le recours à la force excessive par Israël. En fait, le droit international humanitaire régit toutes les zones occupées. C'est le principe établi par le droit international et défini dans les Conventions de La Haye et la quatrième Convention de Genève. Lorsque Israël invoque le droit de légitime défense, à Gaza et au Liban il fait en fait du « self-help » en sélectionnant ses propres droits. Confondre ces deux principes ne fera que saper le principe qui a motivé la création d'une Organisation comme l'ONU et, avant elle, la Société des Nations. Cela nous ramène à un monde régi par la loi de la jungle et la logique de la force.

Pour en revenir au droit international humanitaire, qui doit régir les relations entre Israël et les zones qu'il occupe, les principes de ce droit exigent de la Puissance occupante qu'elle assure la sécurité de la population de ces zones et la protection de leurs biens.

Après avoir brièvement énuméré plusieurs violations fréquentes commises par Israël à cet égard, je ne mentionnerai que quelques exemples des témoignages des soldats israéliens qui avaient été invités au Collège Oranim, à Kiryat Tivon, pour évaluer ce qu'ils ont vécu dans la guerre à Gaza. Comme cela a été dit, le 20 mars 2009, le journal israélien, *Haaretz*, a publié la transcription complète de ces témoignages. Par exemple, un soldat a dit que les instructions données à son unité étaient de commencer à tirer sans discrimination, dès qu'ils entraient dans une maison, sur toutes les personnes s'y trouvant, au motif que toute personne encore présente à Gaza était un terroriste. Toutefois, à cause du blocus, les habitants de Gaza n'ont jamais eu la possibilité de partir. Un autre soldat a décrit comment les soldats détruisaient sans justification les biens. D'autres soldats ont décrit comment des tireurs embusqués ont tiré sans aucun scrupule sur des civils, des femmes et des enfants.

En fait, nous avons entendu et lu que l'armée israélienne envisageait de mener des enquêtes sur certaines de ces pratiques, mais il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'un échantillon de la conduite des soldats d'une armée que le Ministre israélien de la défense, Ehud Barak, après avoir étudié ces témoignages, a continué à décrire comme « l'armée la plus morale au monde ». S'agissant de la moralité des membres de cette armée, je renvoie à un article d'Uri Blau, publié également dans le journal *Haaretz* du 20 mars 2009, dans lequel il décrit certains dessins et logos que les soldats avaient choisi d'arborer sur leurs T-shirts à la fin de leur formation ou au retour de missions de combat. Il y avait l'image d'un enfant en ligne de mire d'une arme à feu avec le logo « Plus ils sont petits – plus il est difficile de les atteindre », ou un dessin d'une femme enceinte en ligne de mire d'une arme à feu avec le logo « D'une pierre, deux coups », ou encore l'image d'un soldat israélien faisant sauter à la bombe une mosquée ou une femme palestinienne pleurant au cimetière. Ce n'est qu'une simple illustration de la moralité dont parle M. Barak.

Pendant qu'il répandait la destruction à Gaza, Israël continuait à construire le mur raciste et à intensifier les activités de peuplement en Cisjordanie. Dès que les opérations militaires ont cessé à Gaza, les tracteurs et les bulldozers sont revenus détruire des maisons palestiniennes dans la Jérusalem occupée avec pour but explicite d'achever la judaïsation de la ville et d'en faire partir les habitants originaux. C'est une autre forme de l'épuration ethnique que conduit Israël depuis sa création.

Un autre aspect de cette politique réside dans le fait qu'Israël a empêché les Palestiniens de célébrer en Jérusalem une capitale culturelle du monde arabe. Ceci complète la déclaration suivante faite par M. Michel Sleiman, Président du Liban, au cours du débat sur une culture de paix tenu à l'Assemblée générale en novembre dernier :

« En conséquence, Jérusalem, la “ville de paix”, où se rassemblent les fidèles des religions monothéistes, ne pourra pas réaliser sa vocation historique tant qu'il n'aura pas été mis fin à

l'injustice que subissent ses fils et le peuple palestinien tout entier et tant que l'occupation ne prendra pas fin. » (A/63/PV.46, p. 18).

Au Liban, où mon gouvernement réaffirme son engagement d'appliquer intégralement la résolution 1701 (2006), Israël continue de faire traîner les choses et d'éviter de remplir ses obligations en vertu de cette résolution. Il continue d'occuper des parties du Sud-Liban; de commettre des violations quotidiennes de l'espace aérien libanais, toujours sous le prétexte d'autodéfense – donnant ici encore un autre exemple de son interprétation erronée de l'Article 51 de la Charte –, et de refuser de fournir des cartes indiquant l'emplacement des bombes à grappe larguées durant son agression de 2006. Le Conseil sait fort bien qu'Israël n'a pas répondu à la demande de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban concernant un retrait des forces israéliennes de la zone de Ghajar. Concernant les fermes de Chaba'a et les hauteurs de Kafr Chuba, nous lançons au Secrétaire général un appel à intensifier les efforts diplomatiques pour trouver une solution qui assure le retrait d'Israël de ces secteurs.

Pour terminer, la seule chose que nous demandons au Conseil est d'appliquer intégralement ses propres résolutions sur le Liban, à commencer par la résolution 1701 (2006), dans toutes leurs dispositions. La seule chose que nous demandons au Conseil est d'appliquer intégralement vos résolutions sur la question de Palestine et sur le conflit arabo-israélien, afin de parvenir à une solution globale et juste de ce conflit. Nous n'avons aucun doute que le Conseil est pleinement conscient de ce que chaque jour qui passe sans que nous appliquions vos résolutions non seulement ruine sa crédibilité, mais aussi aggrave le risque de crise dans notre région et la menace posée à la paix et la sécurité internationales.

Le Président (*parle en arabe*) : Il y a encore un certain nombre d'orateurs inscrits sur ma liste pour la présente séance. J'ai l'intention, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 35.